



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Direction des programmes**      **Rapport pour spécialistes**

CONTREVALIDATION DE LA TYPOLOGIE  
DU DÉLINQUANT FONDÉE SUR LE MMPI,  
APPLIQUÉE À UN ÉCHANTILLON DE  
DÉTENUS INCARCÉRÉS SOUFFRANT DE  
TROUBLES PSYCHIATRIQUES

NO. 1984-16

RC  
451.4  
.P68  
W67  
1984  
F  
c.2

J. Stephen Wormith  
Agent principal de recherche

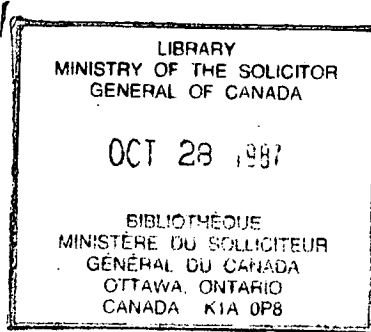
Mark Borzecki  
Adjoint de recherche

Walter H. Black  
Psychologie chargé de recherche

Division de la recherche, direction des programmes

Mars 1984

RC  
451.4  
.P68  
W67  
1984  
F  
c.2



Copyright of this document does not belong to the Crown.  
Proper authorization must be obtained from the author for  
any intended use.  
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent  
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent  
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

**CONTREVALIDATION DE LA TYPOLOGIE  
DU DÉLINQUANT FONDÉE SUR LE MMPI,  
APPLIQUÉE À UN ÉCHANTILLON DE  
DÉTENUS INCARCÉRÉS SOUFFRANT DE  
TROUBLES PSYCHIATRIQUES**

NO. 1984-16

Le présent document de travail a été rédigé à la demande du Solliciteur général du Canada. Les idées énoncées dans le présent document de travail n'engagent que ces auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement les vues du Ministère.

Ce document de travail est disponible en anglais. This working paper is available in English.

## SOMMAIRE

Cette étude avait pour objet d'établir la validité de la typologie du délinquant fondée sur le MMPI de Megargee et Bohn, appliquée à un échantillon de 276 détenus canadiens incarcérés confiés à un établissement psychiatrique à sécurité maximale. Un taux de classification de 87 % a été obtenu. Les fréquences de trois des types de délinquants (Baker, Foxtrot et Jupiter) étaient insuffisantes (moins de 2 %) et ont donc été omises des analyses ultérieures. Sur les 29 mesures juridiques, démographiques, comportementales et psychométriques, 19 ont révélé des différences significatives entre les groupes. Les scores relatifs obtenus par ceux-ci se sont avérés très proches de ceux de l'échantillon de validation initial de Megargee et Bohn (1977). Les différences entre groupes n'étaient cependant pas aussi accusées. La combinaison de groupes similaires ou homogènes a donc été recommandée par les auteurs de l'étude qui ont conseillé la prudence dans l'application des règles de tri originales aux échantillons canadiens, à cause de l'inflation culturelle possible des MMPI des délinquants canadiens. Ils ont fait des suggestions supplémentaires sur le plan de la recherche afin de clarifier les divergences relatives aux catégories de délits, au diagnostic psychiatriques et à la dynamique de la typologie en ce qui concerne l'âge. Ils ont également recommandé d'utiliser de simples lettres ou chiffres pour désigner les groupes afin d'éviter les interprétations argotiques de noms sortant parfois de l'ordinaire.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient le Centre de psychiatrie régional des Prairies pour sa collaboration, particulièrement Dorothy Reid qui les a aidés à administrer les tests, Tracy Pytlowany, Eric Smith et Ingrid Draper, qui ont coordonné la collecte des données sur trois années et Rod Luciuk, qui en a assuré la programmation. Ils tiennent également à exprimer leur gratitude à John T. Partington, de l'université Carleton, qui a fait d'utiles commentaires sur une version antérieure de ce manuscrit.

## TABLE DES MATIÈRES

### SOMMAIRE

### REMERCIEMENTS

### TABLE DES MATIÈRES

### LISTE DES TABLEAUX

### INTRODUCTION

### TYPOLOGIE DU DÉLINQUANT FONDÉE SUR LE MMPI

Dérivation et description	3
Les dix types	5

### VALIDATION DE LA TYPOLOGIE FONDÉE SUR LE MMPI

Reproduction de la typologie	8
Taux de classification et répartition proportionnelle des types	10
Données démographiques et comportementales	13
Comportement dans l'établissement et degré d'adaptation à celui-ci	17
Dynamiques et uniformité dans le temps	21
Sommaire	23

### MÉTHODE

Sujets	24
Mesures connexes	24
Procédure	33
Analyses	34

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Taux de classification et répartition	35
Scores T du MMPI	37
Données comportementales démographiques et psychométriques	38
Données psychométriques	53
Analyse de régression	58
Analyses de covariance	60
Répartition des types	64
Règles de tri et MMPI canadiens	65
Diagnostic psychiatriques modales	69
Dynamique de la topologie	74
Titres des groupes	75
sommaire	76

### BIBLIOGRAPHIE

78

## LISTE DES TABLEAUX

	Page
<b>TABLEAU 1</b>	
Écart-type, moyens, de l'échelle MMPI et répartition proportionnelle des dix types.	36
<b>TABLEAU 2</b>	
Caractéristiques des groupes MMPI pour les variables catégoriques	39, 40
<b>TABLEAU 3</b>	
Écart-type et moyens des groupes MMPI pour les mesures continues	44, 45, 46, 47, 48
<b>TABLEAU 4</b>	
Résultats des mesures de l'étendue multiple de Duncan pour les mesures continues	51, 52
<b>TABLEAU 5a</b>	
Résultats de l'analyse de régression par degrés pour les groupes fondés sur le MMPI	61
<b>TABLEAU 5b</b>	
Résultats de la classification de l'analyse des régression par degrés pour les groupes fondés sur le MMPI	63

## INTRODUCTION

La nécessité impose aux systèmes correctionnels d'élaborer et de mettre en oeuvre un système de classification capable de remplir plusieurs fonctions. D'une part, celui-ci doit assurer la sécurité des délinquants en séparant les détenus dangereux des non-violents (Louscher, Hosford et Moss, 1983), faciliter l'amélioration de l'administration pénitentiaire (Hason, Moss, Hosford et Johnson, 1983), et améliorer le processus de réinsertion sociales grâce à l'affectation rationnelle des détenus incarcérés à des programmes différents (Andrews et Kiessling, 1980). Par contre, la taxonomie doit pouvoir remplir ces fonctions de manière économique et à la satisfaction du public. En un mot, le système pénal a pour tâche de présenter un schéma de classification qui satisfasse à des critères exigeants.

En réponse à la demande, un certain nombre de démarches faisant des emprunts à plusieurs disciplines ont été adoptées. Ces typologies ont été fondées sur divers facteurs tels que les attributs physiologiques, les antécédents criminels, la classe sociale, les sous-cultures, ainsi que sur les théories psychologiques, psychiatriques et développementales (voir Megargee et Bohn, 1979). Comme le notent ces deux auteurs, toutes les taxonomies actuelles ont échoué, soit parce qu'elles sont incapables de classifier un nombre important de délinquants, qu'elles ne sont pas économiques, ne sont ni fiables, ni valides, exigent des bases de données peu maniables et un personnel à la formation très poussée pour que des décisions puissent être prises; ou qu'elles sont si loins d'une application pratique qu'elles sont de peu d'utilité lorsqu'il s'agit de constituer un système correctionnel à la

gestion nuancée et de diversifier le traitement des détenus. Megargee et ses collègues (Meyer et Megargee, 1977; Megargee et Dorhout, 1977; Megargee and Bohn, 1977) ont récemment présenté une typologie du délinquant d'inspiration empiriques, fondée sur la personnalité, qui a suscité un intérêt considérable (Gearing, 1979; Gottfredson, 1983). Cet intérêt est motivé par les résultats des études préliminaires qui montrent que cette taxonomie réussit à éviter la majorité des défauts déjà mentionnés des systèmes antérieurs.

La suite du document présente une description appelée typologie fondée sur le MMPI (Inventaire multiphysique de la personnalité, Minnesota), ainsi qu'un examen des études effectuées jusqu'à présent sur les possibilités d'application, la fiabilité et la validité de cette typologie.

## TYPOLOGIE DU DÉLINQUANT FONDÉE SUR LE MMPI

### Dérivation et description

Plusieurs facteurs ont joué dans la décision d'élaborer une typologie du délinquant fondée sur le MMPI. En premier lieu, le MMPI est le test de la personnalité le plus largement utilisé dans les établissements correctionnels américains et canadiens (Gearing, 1979; Gendreau, 1975). En outre, l'administration du MMPI fait partie du processus d'admission de nombreux établissements (Elion et Megargee, 1975). Le test est totalement normalisé et les scores peuvent être informatisés, ce qui permet son utilisation rapide et économique, sans qu'il soit nécessaire de disposer d'un personnel à la formation poussée pour assurer la collecte des données. Il existe donc une base de données peu coûteuse et facile à établir.

Point important à noter, les recherches effectuées à l'aide de cet instrument sont fort nombreuses, et celui-ci a donné des résultats relativement satisfaisants comme différentiateur et prédicateur du comportement criminel (voir Gearing, 1979, pour un examen de la question). De plus, les recherches effectuées sur des échantillons de cas psychiatriques ont donné de fort bons résultats en ce qui concerne la détermination des types MMPI (Dalhstrom, Welsh et Dalhstrom, 1975), ce qui laisse penser qu'on pourrait aussi l'utiliser pour jeter les bases d'une typologie du délinquant "plus objectives, plus fiable et économique que celles qui existent actuellement," (Megargee et Megargee, 1977, p. 116).

Dans la dérivation, les profils MMPI de jeunes délinquants de sexe masculin incarcérés dans l'établissement correctionnel fédéral à sécurité moyenne de Tallahassee (Floride), ont été soumis à une "analyse de profil en cascade" (Veldman, 1967). Au lieu d'utiliser des échelles, le programme réunit les données en groupes de cas semblables, ce qui fait ressortir au maximum les différences inter-groupes et minimise les différences intra-groupe (Megargee et Bohn, 1977). La dérivation et plusieurs échantillons de contre validation ont donné des résultats similaires. Les règles de tri établies au départ faisaient appel au code Welsh, aux élévations d'échelle, aux caractéristiques de phase et à la courbe d'ensemble du profil des groupes. Nous avons arbitrairement désigné les groupes par une lettre de l'alphabet pour éviter que des caractéristiques ne leur soient prématurément attribuées (Meyer et Megargee, 1977). Megargee et Bohn fournissent une description détaillée du processus de dérivation.

L'effort a ensuite porté sur l'élaboration de lignes directrices concrètes, traduisibles en langage informatique, afin de permettre une classification rapide et fiable des profils (Megargee et Dorhout, 1977). Ce système, qui passe par plusieurs étapes de raffinement successives, comprend dix groupes (Able, Baker, Charlie, Delta, Easy, Foxtrot, George, How, Item, Jupiter), et utilise deux séries de règles de classification, la série I, pour les règles "essentiels", et la série II pour les règles "accessoires". Lorsqu'un profil ne concorde pas avec une des exigences de la série I, il n'est pas inclus dans ce groupe. Les lignes directrices de la série II permettent d'établir une concordance approximative qui permet de départager

les profils classés dans plusieurs groupes (Megargee et Dorhout, 1977, p. 128). Lorsque les règles accessoires ne permettent pas de la faire Megargee et Dorhout (1977) recommandent une comparaison clinique effectuée par des personnes habituées à l'interprétation du MMPI. A cette fin, ils proposent l'utilisation de règles tertiaires relativement subjectives pour établir une distinction entre les profils. Megargee et Dorhout ont documenté les règles de tri proprement dites, et ont créé un programme informatisé de classification qui a été commercialisé (Megargee et Bohn, 1979).

### Les dix types

Après avoir affiné les règles de tri et les avoir rendues opérationnelles, Megargee et Bohn (1977, 1979) ont entrepris une étude approfondie des caractéristiques des dix groupes, afin de déterminer si les divers types se distinguaient par des variables autres que leur profil MMPI. En ce qui concerne uniquement les élévations du profil, lorsque l'on va du groupe le moins perturbé au plus déviant, on obtient le classement suivant: Item, Easy, Baker, Able, George, Delta, Jupiter, Foxtrot, Charlie, et How. Il fallait cependant pouvoir justifier ce classement par des données collatérales.

À l'ECF de Tallahassee, Megargee et Dorhout (1977) ont rassemblé 1 214 MMPI valides de détenus au moment de l'examen préalable. Mille cent soixante-quatre d'entre eux (96 %) étaient classifiables. La répartition proportionnelle était la suivant: Able 17 %, Baker 4 %, Charlie 9 %,

Delta 10 %, Easy 7 %, Foxtrot 8 %, George 7 %, How 13 %, Item 19 %, et Jupiter 3 %. Ils ont ensuite procédé à l'analyse de 116 variables non MMPI comprenant des mesures de données démographiques, scolaires et intellectuelles, de données sociales et développementales, d'observations effectuées par des psychologues (dont une batterie de tests psychométriques), du degré d'adaptation à l'établissement, d'adaptation d'interpersonnelle, et élément très important, de données relatives au récidiviste.

Quatre-vingt-dix-sept analyses sur 116 se sont avérées statistiquement significatives. En outre, Megargee et Bohn (1977) considèrent que les données avaient une cohérence interne comme en témoignait la convergence de données de sources différentes révélée par l'existence de relations ordinales semblables entre groupes.

Se fondant sur les différences significatives constatées, megargee et Bohn (1977) ont élaboré des descriptions exhaustives des groupes, faisant ressortir les caractères modaux de chacun d'entre eux. Comme le disent en résumé Edinger, Reuterfors et Logue (1982), Megargee et Bohn (1977) ont décrit le groupe Able comme un ensemble d'individus énergiques, sûrs d'eux et habiles à embobeliner les autres, qui se livrent à des actes antisociaux sans guère éprouver de remords. Les membres du groupe Baker paraissent être déprimés, effacés, et éprouvent des difficultés à établir des rapports avec les autres détenus comme avec les représentants de l'ordre. Ceux qui appartiennent au groupe Charlie sont amers et hostiles et sont portés à l'agressivité. Les Delta sont amoraux, impulsifs et déploient un charme considérable pour séduire les autres. Les membres du groupe Easy sont intelligents et bien adaptés, mais ils manquent de dynamisme dans la poursuite des activités éducatives et professionnelles. Les Foxtrot sont des individus

déplaisants, des "durs du trottoir" qui provoquent de nombreux conflits interpersonnels et se lancent dans des activités criminelles par pur plaisir. Les individus de type George, au contraire, sont soumis, maniables et connaissent beaucoup moins de conflits interpersonnels. Le type How représente le groupe le plus perturbé sur le plan psychopathologique et a un comportement criminel qui est une des manifestations de son manque d'adaptation à la société. le groupe Item semble être celui qui est composé des individus les plus normaux et les mieux adaptés, dont le comportement criminel ne semble pas être lié à des problèmes interpersonnels ou psychiatriques. Enfin, le groupe Jupiter se caractérise par des individus extrêmement impulsifs, mais cependant bien adaptés au milieu carcéral.

En fonction des descriptions ci-dessous, Megargee et Bohn (1977, 1979) ont également recommandé des méthodes différentes de traitement et de gestion de ces groupes.

D'après les travaux présentés par Megargee et Bohn (1977, 1979), la typologie fondée sur le MMPI semble répondre à la majorité des exigences d'une taxonomie utile, brièvement décrit ci-dessus. En dépit des espoirs qu'elles suscite, il convient de noter que toutes ces part, elles ne portent que sur de jeunes adultes de sexe masculin, incarcérés dans un établissement fédéral à sécurité moyenne de Tallahassee (Floride) (Edinger, 1979). Plusieurs chercheurs ont donc tenté de s'assurer de la validité de la typologie fondée sur le MMPI et de la possibilité de la généraliser et de la reproduire, en utilisant d'autres échantillons de détenus incarcérés. Ce sont ces études que nous allons maintenant examiner.

## VALIDATION DE LA TYPOLOGIE FONDÉE SUR LE MMPI

### Reproduction de la typologie

Deux études ont tenté de reproduire la dérivation du système IMPM (Nichols, 1979; Mrad, Kabacoff et Duckro, 1983). Ces deux études ont été entreprises pour voir si les types qui se dégageraient constitueraient des groupes différents des échantillons de dérivation initiaux, étant donné que les méthodes de mise en grappes, telles que l'analyse de profils en cascade est susceptible de fournir des solutions propres à l'échantillon utilisé.

Nichols (1979) a utilisé les profils de délinquants adultes incarcérés dans des établissements d'État du Mississippi et de l'Alabama, et a trouvé les groupes qui ressemblaient à tous les types de Megargee à l'exception des types Baker, Easy et Jupiter. Mrad et al. (1983) ont soumis 292 profils MMPI de résidents de foyers de transition à une analyse de profils en cascade. La validité de tous les profils avait été vérifiée (F 99T), et il était possible de les classifier en utilisant les règles de la série I et de la série II de Megargee et Dorhout (1977). On avait ainsi obtenu II grappes qui manifestaient une correspondance hautement significative avec les types établis par Megargee.

En dépit de cela, certaines antinomies apparaissaient. En premier lieu, l'examen des profils MMPI des II grappes dérivées faisant ressortir des différences par rapport aux profils moyens des groupes de Megargee. En second lieu, la grappe 4 de Mrad et al (1983) n'avait de lien avec aucun des types de

Megargee, ce qui semblait indiquer l'existence d'un groupe spécifique à cet échantillon. D'autre part, on ne retrouvait pas exactement le groupe Item de Megargee. Enfin, comme Nichols (1979) l'a trouvé, Mrad et al. (1983) n'ont pas réussi à reproduire les types Baker, Easy et Jupiter. Cela semble indiquer que ces groupes étaient peut-être spécifiques à l'échantillon original et qu'ils ne peuvent être généralisés dans les cas de délinquants n'appartenant pas au Sud des États-Unis et qui ne sont pas incarcérés dans des établissements fédéraux (Mrad et al., 1983).

Du fait des antinomies ci-dessus, ces auteurs recommandent de procéder tout d'abord à un tri supplémentaire qui exige la corrélation d'un profil avec les profils MMPI moyens des divers types, afin d'essayer d'éviter les problèmes posés par le score limite absolu d'inclusion, qui sont liés aux règles de la série I. Ces problèmes découlent du fait qu'un profil peut se rapprocher de très près d'un groupe sur le plan de la forme et de l'élévation, mais une simple différence de  $T=2$  points par rapport au score limite d'inclusion d'une échelle, selon les règles de la série I, suffit à exclure le profil de ce groupe. Par exemple, dans légèrement supérieur à  $T=60$ , le sujet se trouve classifié comme type Baker ou Foxtrot, en dépit de l'étroite correspondance dans les autres domaines. En second lieu, ces auteurs recommandent d'exclure les groupes Baker, Easy et Jupiter d'un système général.

Dans l'ensemble, cette première série d'étude faite par d'autres chercheurs que Megargee démontre que les groupes de base se retrouvent des échantillons différentes, ce qui témoigne de la fiabilité de la typologie; non sans quelques réserves cependant. La trouvaille la plus importante a peut-être été celle de groupes spécifiques à un échantillon (la grappe 4 et al.), ce qui semble indiquer que les groupes potentiellement spécifiques seront masqués lorsque l'on populations de délinquants.

### **Taux de classification et répartition proportionnelle des types**

Conformément aux conclusions initiales de Megargee et de ses collaborateurs, d'autres chercheurs ont pu classifier de 82 % à 92 % des profils en utilisant les règles de Megargee et Dorhout (1977) (Edinger, 1979; Edinger et al., 1982; Johnson, Simmons et Gordon, 1983; Louscher et al., 1983). Toujours conformément aux travaux de Megargee, il est habituellement possible de classifier 65 % des profils dans des groupes bien déterminés, le reste exigeant une analyse spéciale pour les départager. Ces conclusions montrent que nous avons là affaire à une taxonomie d'application générale, qui permet la classification d'un nombre important de détenus incarcérés.

La répartition proportionnelle des divers types constitue une préoccupation apparentée. Lorsqu'on applique les règles de tri aux échantillons de pénitenciers à sécurité maximale, on devrait trouver un nombre proportionnellement plus élevé de types antisociaux et agressifs tels que les types Charlie et Foxtrot, dans la mesure où la classification de Megargee et

Bohn (1979) est exacte. De même, lorsqu'on les applique à des échantillons de détenus souffrant de troubles psychiatriques, on devrait trouver un nombre plus élevé de types pathologiques comme c'est le cas groupe How. Les résultats à l'appui de ces hypothèses n'ont cependant été que modérément concluants.

Edinger (1979) a tenté de classifier 3 354 profils MMPI au moment de l'examen préalable de détenus du sexe masculin d'établissements à sécurité moyenne fédéraux et de l'État de l'Alabama. Par rapport à la répartition proportionnelle obtenue par Megargee et Bohn (1979), Edinger a identifié un nombre nettement plus réduit de types Able et Delta, et nettement plus élevé de types Easy et Item. Edinger (1979) conclut que l'inclusion de délinquants incarcérés dans des établissements d'État, et la composition raciale différente de son échantillon explique ces différences.

Edinger (1979) a cependant apporté un certain nombre de modifications non spécifiées, et donc discutables, au programme de Megargee et Dorhout (1977). Il l'a révisé plusieurs fois jusqu'à ce qu'il réussisse à "identifier les 10 types," (p. 236). Compte tenu des conclusions de Nichols (1979) et de Mrad et al. (1983), il est possible que ces 10 types ne soient pas tous effectivement présents dans l'échantillon d'Edinger (1979). Autrement dit, il se peut qu'Edinger ait modifié les règles afin de pouvoir identifier des types qui n'existaient pas. Bien qu'il ait peu de chances que cela se soit produit étant donné l'importance de l'échantillon utilisé par Edinger, le fait demeure que ces révisions ont peut-être suffi à modifier de manière sensible la répartition proportionnelle des types par rapport à ceux de Megargee et Bohn (1979).

Ailleurs, Edinger et al. (1982) ont utilisé ce système de classification d'un échantillon de délinquants violents, prélevé dans une unité de recherche, et un second échantillon emprunté à une unité de psychiatrie légale. Ils ont, cette fois, utilisé le programme informatisé de Megargee et Dorhout (1977). Les 10 types étaient représentés dans ces échantillons. Les nombres des groupes n'étaient pas proportionnellement différents de ceux de l'échantillon de Megargee à Tallahassee, mais l'unité psychiatrique était sensiblement différente de l'unité de recherche. En effet, on a trouvé moins de types Able dans l'échantillon de l'unité de recherche et, conformément à l'hypothèse énoncée plus tôt, un nombre plus élevé de How dans l'unité psychiatrique.

Louscher et al. (1983) ont étudié l'efficacité de l'utilisation de la typologie fondée sur le MMPI pour classifier 796 détenus de pénitenciers fédéraux américains. Ces délinquants étaient portés à la violence et avaient été enfermés dans un établissement à sécurité maximale. Louscher et al. ont obtenu des différences proportionnelles significatives en comparaison de Megargee, car, contrairement à ce qu'on attendrait, ils ont identifié moins de Foxtrot et plus de Item. Souvenez-vous que c'est le groupe Foxtrot qui est le plus belliqueux, et le groupe Item, le plus paisible. Ces résultats paraissent curieux.

Louscher et al. (1983) font cependant ressortir un point important, à savoir, qu'il n'est pas obligatoire de remplir les tests psychologues dans les établissements fédéraux, ce qui fait que les types plus antisociaux tels que les Foxtrot refuseront probablement de se soumettre au test ou feront plus

souvent en sorte de rendre nul le protocole. Le résultat sera que les auteurs de troubles seront sous-représentés. Il y a lieu de noter à cet égard que Megargee et Dorhout (1977) avaient administré les MMPI jusqu'à ce que chaque sujet, sans exception, ait produit un protocole valide. Compte tenu de la réglementation du Federal Bureau of Prisons, il était manifestement impossible pour Louscher et al. (1983) d'en faire autant. Le problème de biais du choix se pose donc pour les échantillons autres que ceux de Megargee et de Dorhout (1977), ce qui peut influencer sur la répartition proportionnelle des types.

#### **Données démographiques et comportementales**

Ces données constituent deux ensembles importants en ce sens que la démonstration des différences existant entre les groupes en ce qui concerne ces mesures connexes vient confirmer l'intégrité empirique du système. En termes moins techniques, cela signifie que lorsqu'on obtient régulièrement des différences, la validité de la taxonomie se trouve confirmée.

La race est une variable où la répartition se fait habituellement entre blancs, noirs et "les autres". "Les autres" représentent les Hispano-américains et les Amérindiens. Les résultats relatifs au rapport entre race et type ne sont pas concluants. Megargee et Bohn (1977) ont trouvé des différences significatives, alors que Edinger (1979), Edinger et al. (1982) et Louscher et al. (1983) n'en ont trouvé aucune. En dépit de cela, une conclusion très nette se dégage, celle du nombre disproportionné de noirs dans le groupe Jupiter, considéré comme un des types les plus déviants (Megargee et Bohn, 1977).

On soutient actuellement que cette représentation disproportionnée était dans une large mesure artificielle. Plus précisément, le groupe Jupiter se distingue par les élévations qui apparaissent sur les échelles Sc et Ma, qui sont les deux échelles qui, selon Gynther (1972) sont les plus uniformément élevées lorsque le MMPI est utilisé pour comparer les noirs avec les blancs. Ce qui est plus important, c'est que ces élévations ne sont pas liées à la psychopathologie, mais plutôt à des facteurs culturels, éducatifs, intellectuels, et linguistiques (voir Borzecki, Black et Wormith, 1984). Donc, bien qu'un seul groupe soit vraiment touché, il semble bien que la typologie fondée sur le MMPI n'est pas à l'abri du vieux problème du biais culturel et racial qui marque le MMPI, où les minorités sont représentées à tort comme plus déviantes.

Une seconde variable importante est celle du type de délit, car, intuitivement, celui-ci représente une des distinctions les plus évidentes faites entre les délinquants. Ici, les résultats se sont avérés sensiblement plus cohérents que dans le cas des distinctions de race.

Lorsqu'ils ont étudié les détenus des ECF à sécurité moyenne de Tallahassee (Floride) et de Petersburg (Virginie), Megargee et Bohn (1977) et Edinger (1979) ont relevé des différences significatives entre les divers groupes, selon la catégorie de délit. En dépit de conclusions significatives dans le domaine, il est difficile de faire une comparaison directe entre ces deux études étant donné que leurs auteurs ont subdivisé la pléthore d'infractions possibles de manière tout à fait différente. Néanmoins, les deux études sont parvenues à la conclusion que le type Charlie était plus souvent responsable d'actes de violence contre des personnes que les autres

groupes; quant au groupe Jupiter, il se distinguait par le nombre des vols qualifiés. Enfin, les deux études ont conclu que les groupes Item et Easy s'étaient rendus coupables d'un nombre nettement plus élevé d'infractions liées aux drogues et d'actes criminels n'ayant pas fait de victime, que les autres groupes. En résumé, la typologie semble être valide lorsqu'on veut faire une distinction en fonction du type de délit, et lorsqu'on l'applique à des établissements à sécurité moyenne.

La taxonomie ne semble cependant pas réussir à établir des types distincts, en ce qui concerne le type de délit, dans les échantillons plus homogènes de détenus incarcérés dans des établissements à sécurité maximale. Louscher et al. (1983) n'ont pas pu relever de différences entre 300 détenus d'un pénitencier classifiés dans un même groupe. Edinger et al. (1982) ont réparti les délits en deux groupes: les actes de violence (contre les personnes) et les délits non violents (tous les autres), et n'ont pas relevé de différences dans leur échantillon de détenus souffrant de troubles psychiatriques d'un établissement à sécurité maximale, alors qu'ils ont noté des différences significatives dans l'échantillon de recherche composé de sujets portés à la violence. A la différence des résultats obtenus par Megargee et Bohn (1979) et de ceux d'Edinger (1979), les groupes Able et Item étaient jugés violents et, chose plus surprenante, les groupes Baker, Foxtrot et How étaient relativement non violents. Edinger et al. (1982) ne fournissent aucune explication là-dessus, encore qu'il soit possible que cela soit dû au biais de la sélection qui sous-représentait les membres les plus antisociaux des sous-types de déviants. Néanmoins, deux des résultats

mentionnés sur trois montrent que dans un établissement à sécurité maximale, il y a une trop grande homogénéité des détenus en ce qui concerne le type de délit commis par eux pour qu'on puisse les distinguer grâce à une typologie fondée sur le MMPI.

Une seule étude a tenu compte du rapport entre le diagnostic psychiatrique et la typologie, et a permis de relever des différences significatives. Edinger et al. (1982), ont utilisé trois catégories (psychose, trouble de la personnalité, autre) et ont diagnostiqué les groupes Jupiter, Baker et Foxtrot comme proportionnellement plus psychotiques, et les groupes Delta, Easy, George et Able comme souffrant fréquemment de troubles de la personnalité. Ces diagnostics correspondent dans une certaine mesure aux caractéristiques modales des groupes de Megargee et Bohn (1977); en effet, trois des cinq groupes les plus déviants (How, Charlie, Foxtrot, Jupiter et Delta) ont été diagnostiqués comme psychotiques: l'état psychotique étant considéré comme réunissant les syndromes les plus pathologiques (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 3<sup>e</sup> éd., American Psychiatric Association, 1980). Ces diagnostics des caractéristiques des groupes sont utiles car ils fournissent des indications sur la possibilité de traitements différents selon le groupe. Compte tenu de l'importance de ces résultats, il serait nécessaire de reproduire les résultats obtenus par Edinger et al. (1982).

### Comportement dans l'établissement et degré d'adaptation à celui-ci

Dans la mesure où la taxonomie de Megargee permet de prédire le comportement dans l'établissement et le degré d'adaptation à celui-ci, elle facilite considérablement le choix de méthodes de gestion différentes des détenus. Elle n'a cependant connu qu'un succès mitigé dans ce domaine. Voir ci-dessus les études pertinentes.

Dans l'échantillon de détenus d'établissement à sécurité moyenne, Megargee et Bohn (1977) ont relevé des différences significatives entre les groupes en ce qui concerne le nombre moyen de jours passés en cellule par trimestre (ce qui peut être à la fois une mesure disciplinaire et une mesure de protection, et n'apporte donc aucun élément d'information supplémentaire), le type d'infraction commis (violente ou "troublant l'ordre public, sans être violente"). Le nombre moyen de détenus qui se sont faits porter malades par trimestre (selon le "folklore des pénitenciers", c'est là une excellente mesure indirecte du degré d'adaptation à l'établissement; Megargee et Bohn, 1979, p. 165), et le nombre moyen de rapports d'inconduite par trimestre n'ont pas permis d'établir de différences significatives entre les groupes. Les données recueillies montrent cependant que, dans l'ensemble, ces rapports étaient rares, ce qui compromet la fiabilité de cet élément d'appréciation (Megargee et Bohn, 1979). D'après cet ensemble de données, le seul résultat révélateur est qu'en ce qui concerne le type d'infraction, c'était les groupes Jupiter, Charlie, Foxtrot et How qui étaient responsables des infractions les plus violentes. Les How, les Baker, les Charlie et les Delta étaient

responsables des infractions qui avaient le plus "troublé l'ordre public, sans être violents". Dans tous les cas, les groupes Easy et Item étaient ceux dont le comportement était le meilleur.

Ailleurs, Edinger (1979) a trouvé des différences inter-groupes significatives sur le plan de l'agression verbale (considérée comme une manifestation de violence), et d'infractions contre le groupe (manifestation d'hostilité interpersonnelle). Les groupes n'étaient pas différents en ce qui concernait l'évasion (le fait de mentir, de se trouver dans une zone interdite), ou le chapardage. Cependant, des différences importantes apparaissaient entre ces groupes lorsqu'on faisait le total des quatre mesures d'inconduite dans l'établissement. Les écarts à posteriori ont montré que c'était le groupe Charlie qui était le plus agressif sur le plan verbal, et les groupes Easy et Baker, le moins. Le groupe Delta était, de loin, le plus hostile sur le plan des rapports interpersonnels, et les totaux des actes d'inconduite ont révélé que les types Delta et Foxtrot étaient nettement plus indisciplinés que le groupe Item.

Dans les échantillons de détenus d'établissements à sécurité maximale, Louscher et al. (1983) n'ont pas relevé de différences dans le nombre des rapports d'incidents, le nombre d'admissions à l'unité de détention de l'établissement, le nombre et le type des plaintes présentées par les détenus; ils n'ont pas non plus trouvé de correspondance statistique, en ce qui concernait les groupes, entre leurs propres données et les données relatives aux infractions aux règlements établies par Megargee. Leur seule conclusion

importante avait trait au type d'incident; en effet, en accord avec les caractéristiques établies par Megargee, les membres du groupe Foxtrot avaient commis plus d'"actes d'indiscipline, mais sans agression," (Louscher et al., 1983, p. 277).

Hanson et al. (1983) ont également étudié dans un établissement à sécurité maximale les possibilités relatives de prédiction offertes par les quatre méthodes de classification - dont une était la typologie fondée sur le MMPI - dans l'intention d'établir cinq mesures de degré d'adaptation à l'établissement (nombre de rapports d'inconduite, de journées d'isolement, nombre de jours de remise de peine perdus, cotes d'évaluation du rendement au travail, total). Une analyse de régression par degrés a révélé que trois groupes seulement constituaient de bons éléments de prédiction, et encore chacun ne l'était-il que pour une seule mesure de la capacité d'adaptation (isolement, How; jours de remise de peine perdus, Charlie; rendement au travail, Easy). En ce qui concerne le degré d'adaptation d'ensemble, les corrélations canoniques ont montré que seul le groupe Charlie constituait un bon élément de prédiction ( $r$  canoniques = .23).

Compte tenu des résultats obtenus par les quatre études qui précèdent, il est possible de faire plusieurs observations. En premier lieu, les membres des groupes Easy et Item semblent être les "garçons sages" de l'établissement car, dans toutes les études, ils se sont bien adaptés et ont un comportement satisfaisant, sauf dans l'étude de Louscher et al. (1983). En second lieu, ce sont les groupes Charlie et Foxtrot qui viennent en tête des manifestations

d'indiscipline, avec le groupe How qui manifeste des tendances semblables mais beaucoup moins prononcées. En troisième lieu, dans les établissements à sécurité moyenne, le groupe Delta apparaît le plus hostile sur le plan interpersonnel, tout en ne recourant pas à la violence physique. En quatrième lieu, les résultats montrent que Louscher et al. (1983) n'ont pas tort de dire que les conclusions de Megargee et Bohn (1979) en ce qui concerne les actes d'indiscipline ne sont pas valables dans le cas des établissements à sécurité maximale. Cette observation est cependant peut-être prématurée, car Megargee et Bohn (1979) ont déclaré que les cas d'indiscipline étaient rares à Tallahassee, ce qui rend leurs conclusions moins fiables. En outre, Edinger (1979) a établi un ensemble plus important, et donc plus fiable, de données relatives aux actes d'indiscipline dans les établissements à sécurité moyenne, qui étaient plus proches des résultats obtenus par Louscher et al. (1983).

En résumé, les données relatives aux établissements présentent une certaine cohérence, ce qui confirme les caractéristiques modales des divers groupes. Malheureusement pour la taxonomie, les absences de concordance sont tout aussi nombreuses. Ce qui est particulièrement discutable, c'est la possibilité de généraliser le système dans les divers types d'établissements pénitenciers pour y prédire le degré d'adaptation des détenus et les actes d'indiscipline (Louscher et al., 1983; Hanson et al., 1983). Poussant la réflexion plus loin, Hanson et al. (1983) soulèvent une question importante lorsqu'ils déclarent que si une partie seulement des divers types de détenus ont un comportement généralement prévisible, du fait de la répartition proportionnelle de ces types, un faible pourcentage seulement des détenus

bénéficierait d'une classification établie en vertu de ce système. À cet égard, la typologie ne semble pas constituer un grand progrès par rapport aux précédentes.

### **Dynamiques et uniformité dans le temps**

Au départ, Megargee (1977) pensait que sa typologie était dynamique - c'est-à-dire que chez un délinquant, la maturité le ferait changer de type. Edinger (1979), tout en reconnaissant la nécessité d'une recherche longitudinale, estimait que les différences d'âge significatives qu'il avait relevées dans les groupes indiquaient le dynamisme de cette typologie. Il se peut qu'une telle interprétation soit erronée, étant donné que d'autres variables telles que la durée totale de la peine et le temps d'incarcération d'un délinquant se combinent probablement avec l'âge de celui-ci pour aboutir aux différences relevés entre les groupes. Par exemple, les délinquants les plus âgés ont habituellement passé plus de temps en prison, ce qui fait que les différences, en fonction de l'âge, sont peut-être dues dans la pratique, aux facteurs institutionnels. Il se peut que le temps d'incarcération soit un meilleur indicateur de la dynamique du système, et non l'âge. Pour le moment, aucune étude n'a encore été faite sur l'interaction de ces variables dans la perspective de la typologie.

Ailleurs, plusieurs groupes de recherche ont adopté la méthode longitudinale (Simmons, Johnson, Gouvier et Muzyczka, 1981; Johnson et al., 1983). Les tests renouvelés à intervalles moyens de quatre et de 10 mois dans ces études, révèlent des changements de type significatifs. Grâce au

pourcentage élevé des changements de type de l'échantillon, Simmons et al. et Johnson et al. concluent que la typologie manque beaucoup trop d'uniformité dans le temps et est donc peu utile comme outil de classification.

Cependant, Simmons et al. (1981) et Johnson et al. (1983) ont été sévèrement critiqués par Zager (1983) sur plusieurs points. En premier lieu, Simmons et al. et Johnson et al. n'ont pas tenu compte du transfert des détenus les plus perturbés aux unités psychiatriques et aux unités d'isolement, si bien que les proportions relatives de ces groupes paraissent profondément modifiées lors d'un second test. En second lieu, les instructions variaient considérablement d'un test à l'autre. Lors de la répétition du test, le caractère confidentiel des résultats était assuré, alors que la première fois, on avait utilisé les instructions habituelles mettant l'accent sur le placement et la planification par le biais du MMPI. En troisième lieu, Simmons et al. (1981) et Johnson et al. (1983) donnent à entendre que de tels changements sont mauvais, ce qu'il est impossible d'affirmer en l'absence de données collatérales sur la forme prise par ces changements. Le bon sens veut que des changements de type reflètent des facteurs tels que le degré d'adaptation (bonne ou mauvaise) à l'établissement, et les effets réhabilitants (ou débilissants) de l'incarcération. De plus, ces changements devraient être liés à l'âge du délinquant, dans la mesure où il existe des différences d'âge "pures" entre les groupes.

En résumé, les deux études longitudinales que nous venons de citer présentent trop de faiblesses méthodologiques pour nous permettre d'en tirer une conclusion. En outre, il conviendrait d'entreprendre une étude sur l'interaction entre l'âge et les autres variables juridiques et démographiques pour s'assurer que la typologie est dynamique en ce qui concerne l'âge.

## Sommaire

Les observations qui précèdent constituent un sommaire des études effectuées jusqu'à présent sur la typologie du délinquant fondée sur le MMPI. Elles ont permis de faire ressortir les mérites et les faiblesses relatifs du systèmes.

Cet examen montre que d'autres recherches devraient être entreprises dans plusieurs domaines. Tout d'abord, des études supplémentaires devraient être faites sur les délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité maximale afin de trouver une explication aux différences qui existent entre les conclusions relatives à ceux-ci et celles qui concernent les détenus d'établissements à sécurité moyenne (Megargee et Bohn, 1979; Edinger, 1979; Louscher et al., 1983; Hanson et al., 1983). Deuxièmement, il conviendrait de poursuivre les recherches sur la typologie des détenus souffrant de troubles psychiatriques, compte tenu des importantes conclusions de Edinger et al. (1982). Troisièmement, le rapport entre certaines variables juridiques et démographiques, en ce qui concerne la dynamique de l'âge dans le système, a besoin d'être éclaircie. Enfin, la possibilité de généralisation de la typologie et son application à des échantillons en-dehors des États-Unis constitue une question importante qui n'a pas encore été abordée.

C'est là l'objet de la présente étude qui s'efforce d'effectuer une contrevalidation de la typologie du délinquant fondée sur le MMPI en l'appliquant à un échantillon de détenus canadiens souffrant de troubles psychiatriques, incarcérés dans un établissement à sécurité maximale.

## MÉTHODE

### Sujets

Les participants étaient des détenus du centre psychiatrique régional des Prairies, un établissement psychiatrique à sécurité maximale pour hommes, administré par le Service correctionnel du Canada. Les détenus sont aiguillés sur ces établissements par les tribunaux, la Commission de libération conditionnelle, et les travailleurs sociaux des autres établissements correctionnels. Les sujets de cette étude étaient tous des détenus admis pour la première fois au Centre régional entre janvier 1978 et septembre 1982. Trois cent soixante-quinze d'entre eux, soit 73 %, avaient subi le MMPI.

### Mesures connexes

Ce qui suit constitue une description des instruments d'évaluation psychométrique et sociométrique utilisés dans cette étude.

L'inventaire multiphasique de la personnalité, Minnesota (MMPI) est un système de mesure dans lequel les sujets sont appelés à répondre eux-mêmes par "vrai", "faux" ou "je ne sais pas" à 550 énoncés affirmatifs (Dalhstrom et al., 1975). L'échelle mise au point permet d'effectuer plusieurs mesures de l'état psychopathologique grâce au classement de chaque point en fonction d'un critère, "le critère étant le diagnostic psychiatrique classique," (Anastasi, 1982, p. 501). Le MMPI est composé de 10 échelles cliniques et de trois

échelles de validité. Celles-ci ont pour objet de faire ressortir les problèmes et les particularités de l'administration du test. Le corpus de recherches effectuées avec le MMPI est important et la validité de celui-ci comme mesure de critère est "relativement bien fondée", (Butcher et Tellegan, 1978, p. 620). Dahlstrom et al. (1975) fournissent des descriptions détaillées du MMPI et de ses propriétés psychométriques.

La California Personality Inventory (Inventaire de la personnalité Californien) ou CPI, est également un système de mesure dans lequel les sujets répondent par "vrai" ou "faux" à 480 énoncés portant sur les "caractéristiques de la personnalité qui jouent un rôle important dans la vie et l'interaction sociale," (Gough, 1969, p. 5). Le CPI comprend 18 échelles groupées sous quatre grandes rubriques. Bien que 200 de ses énoncés sont empruntés au MMPI, à la différence de celui-ci, le CPI est plus axé sur l'évaluation des caractéristiques de la personnalité d'individus "bien adaptés sur le plan social" que sur la psychopathologie. Le CPI a été largement utilisé sur le plan professionnel comme par les chercheurs. Gough (1969) en fournit une description détaillée, accompagnée de données sur sa validité et sa fiabilité.

Nous avons utilisé trois des 18 échelles CPI, le "sens social", la "maîtrise de soi" et la capacité à faire "bonne impression". Elles ont été empruntées au groupe d'échelles de mesure du sens social, de la maturité et du sens des responsabilités des sujets.

Leur choix était fondé sur l'hypothèse du rapport entre ces traits de personnalité et le comportement criminel, prouvé par des recherches antérieures (Warren, 1969; Linden et Hackler, 1973; Andrews, 1980; Friesen et Andrews, 1982).

Hogan (1969) a dressé un inventaire destiné à mesurer la capacité d'empathie, c.-à-d., la capacité sur le plan intellectuel ou celui de l'imagination de saisir l'état d'esprit d'une autre personne. Ce questionnaire comprend 64 points établis en utilisant une combinaison d'éléments du MMPI et du CPI permettant une comparaison entre les réponses de groupes dont on avait déjà déterminé le degré d'empathie faible ou élevé, combinaison dont on a extrait les éléments qui permettaient d'établir un maximum de distinction entre les groupes. Hogan (1969) fournit des détails sur l'organisation du test, ainsi que sur ses attributs psychométriques.

Dans la mesure où l'on peut considérer l'empathie comme un élément fondamental du développement moral (Hogan, 1969), celle-ci joue un rôle particulièrement important dans l'étude du comportement criminel. C'est là un point qui a été établi empiriquement par d'autres chercheurs (Chandler, 1973; Andrews et Kiessling, 1980), et qui justifie donc l'inclusion de l'échelle de Hogan dans la présente étude.

L'attitude à l'égard de la loi, des tribunaux et de la police (LTP), la tolérance à l'égard des infractions à la loi (TIL), et l'identification avec d'autres criminels (IOC), sont trois mesures auxquelles les enquêtés répondent

par écrit, et qui permettent d'évaluer des sentiments criminels particuliers (Andrews et Wormith, 1984). Les énoncés LTP "traduisent le respect de la loi et de la justice pénale sans faire d'allusion directe aux infractions ou aux infracteurs. Les énoncés TVL s'appuient sur des justifications spécifiques d'activités illégales, et les énoncés 10C demandent aux enquêtés d'exprimer un jugement personnel sur les autres criminels," (Andrews et Wormith, 1984, p. 4). L'échelle LTP comprend 25 énoncés, l'échelle 10C, six, et l'échelle TVL, dix. Toutes les mesures utilisent la formule de réponse Likert en cinq points. Ces échelles sont des modifications des échelles utilisées dans le système correctionnel du Connecticut (Gendreau, Grant, Leipziger et Collins, 1979), et semblent avoir été élaborées à partir des travaux de Reckless et de ses collaborateurs (Andrews et Wormith, 1984). Les travaux effectués au cours de ces dix dernières années ont démontré la fiabilité et la validité statistiques de ces échelles. Andrews et Wormith (1984) ont réuni une documentation sur ces échelles qui comprend des descriptions et des résumés détaillés des travaux empiriques effectués jusqu'à présent.

Les liens entre les attitudes, les valeurs, les convictions et le comportement constituent un problème important de la socio-psychologie du comportement criminel (Bandura, 1977). Les attitudes à l'égard de la loi, des tribunaux et de la police, la tolérance à l'égard des infractions contre la loi, et l'identification avec d'autres criminels représentent trois attitudes/valeurs/convictions qui sont des éléments fondamentaux de nombreuses études théoriques et empiriques de la criminalité (Cloward et Ohlin, 1966; Hartung, 1969; Andrews, 1980; Andrews, 1982). Nous avons donc décidé d'utiliser les échelles conçues pour mesurer ces sentiments.

L'inventaire de l'état psychopathique (IEP) est une méthode de mesure multidimensionnelle de la psychopathie (Haertzen, Martin, Hewett et Sandguist, 1978; Haertzen, Martin, Ross et Neidert, 1980). L'IEP a été mis au point en reformulant les énoncés des échelles liées à la psychopathie du MMPI (Pd, Ma), du CPI (responsabilité, sociabilité), et de l'inventaire du Addiction Research Centre (psychopathie) (Haertzen, 1974), de manière à ce que les énoncés fassent ressortir les états cognitifs et affectifs présents qui ont un caractère psychopathique. Les énoncés supplémentaires "suggérant un état psychopathique" ont été choisis dans les réponses à des énoncés (phases à compléter) mis au point par des professionnels de la santé mentale (Haertzen et al., 1980, p. 138). Ceci donne un total de 90 énoncés affirmatifs formant six échelles, auxquelles on doit répondre par "vrai" ou "faux". Une distinction importante entre le PSI et les inventaires classiques de l'état psychopathique, tel que le MMPI, tient à ce que ces derniers sont pleins d'énoncés relatifs à des éléments stables du passé du sujet et de son caractère, alors que le premier met l'accent sur la psychopathie en tant qu'état présent, soumis à des fluctuations. En dépit du nombre réduit de données, les résultats montrent qu'il s'agit là d'un instrument fiable et valide. Les autres auteurs ont fourni des descriptions détaillées et des données abondantes sur ces tests (Haertzen et al., 1978; Haertzen et al., 1980).

Dans le cas présent, la "sociopathie" a été la seule échelle du PSI qui ait été utilisée. Nous avons pris cette décision lorsque nous avons constaté que, par rapport aux autres échelles du PSI, la sociopathie était celle qui

permettait le mieux de faire la distinction entre les psychopathes et les individus normaux (Haertzen et al., 1980). En outre, le fait qu'on ait constaté que la sociopathie n'avait que de faibles rapports avec le Pd du MMPI (Haertzen et al., 1980), montre qu'il s'agit d'un aspect de la psychopathie qui est différents du Pd du MMPI - constatation qui revêt une certaine importance pour cette étude.

L'échelle d'intelligence de Wechsler pour adultes (WAIS), et sa version révisée (WAIS-R), ont été utilisées pour évaluer la capacité intellectuelle générale des enquêtés. Les énoncés sont regroupés en cinq sous-tests du QI de rendement et en six sous-tests du QI verbal. Dans chaque sous-test, les énoncés ont été classés par ordre de difficulté croissante. Les mesures distinctes du QI verbal et du QI de performance sont combinées pour obtenir le QI total WAIS sont solidement établies (Anastasi, 1982). Wechsler (1958) et Matarazzo (1972) ont résumé les données relatives à la fiabilité et à la validité.

Le test de rendement général (TRG) est administré individuellement et a pour objet de déterminer les connaissances scolaires (Jastak et Jastak, 1978). Il permet d'évaluer les compétences en lecture, écriture et arithmétique. Normalisés en fonction de l'âge, les résultats individuels peuvent être traduits en rangs-centile, en équivalents du niveau scolaire, et également être cotés normalement, comme cela a été fait dans cette étude. Le TRG a été abondamment utilisé dans le domaine de l'enseignement et de la psychologie comme test de sélection pour les affectations dans les classes spéciales et l'évaluation scolaire (Harmer et Williams, 1978). Les données relatives à la fiabilité et à la validité sont fournies par Jastak et Jastak (1978).

Les matrices progressives normalisées de Raven (MPS) sont un test culturellement équitable de l'efficacité intellectuelle (Raven, court et Raven, 1977). Les personnes soumises à ce test sont tenues de choisir les composants qui permettent de compléter certaines figures. Le test comporte 60 problèmes de difficulté croissante divisés en cinq séries de 12. Les résultats bruts sont exprimés sous forme de centiles liés à l'âge. Publié en 1938, il a donné lieu depuis à un nombre important d'études qui en confirment la fiabilité et la validité. Raven et al. (1977) fournissent un résumé exhaustif de ces données.

Blishen (1967) a établi une échelle du niveau socio-économique en fonction de l'emploi. Pour établir cette échelle, 320 types d'occupations spécifiques ont été empruntés au recensement canadien de 1961 et ont été échelonnés sur une échelle de nombres entiers de 100 points en fonction de l'instruction et du revenu des titulaires des emplois respectifs. Les scores les plus élevés correspondent à la situation socio-économique la plus élevée. Les détails sociométriques de l'échelle, y compris la répartition canadienne en fonction de la situation socio-économique, sont résumés par Blishen (1967).

Comme cette mesure détermine la situation de l'individu en fonction des paramètres non autochtones dominants que sont l'instruction et le revenu, il se peut qu'elle ne convienne pas aux autochtones qui représentent actuellement 21 % de l'échantillon. Par exemple, bien que le métier de "trappeur" soit au bas dans l'échelle, la plupart des habitants sont des trappeurs dans de

nombreuses localités du Nord. Certains réussissent fort bien et sont hautement considérés par leur pairs (Partington, 1983). Néanmoins, nous avons jugé que l'échelle de Blishen (1967) convient à la présente étude dans la mesure où le nombre des sujets qui viennent de ces petites localités éloignées est très réduite et que notre objectif est de déterminer la situation socio-économique en fonction du rang social au niveau national et non communautaire.

Les pages qui suivent présentent une description des mesures juridiques et démographiques utilisées dans cette étude. Seules les variables dont le titre ne suffit pas à expliquer le sens font l'objet d'une description.

Sur le plan racial, nous avons constitué deux groupes, celui des autochtones, et celui des non-autochtones. La catégorie des autochtones comprend les Indiens inscrits et non inscrits, les Métis et les Inuit. Les blancs ont été classés dans la catégorie des non-autochtones.

Les actes criminels ont été groupés en cinq catégories: les infractions d'ordre sexuel (viol avec violence, tentative de viol, attentat aux moeurs); les crimes avec violence (meurtre au premier degré, meurtre au deuxième degré, tentative de meurtre, homicide involontaire, voies de fait, coups et blessures); les crimes contre les biens (crime d'incendie, fraude, faux et usage de faux, extorsion, possession ou recel de marchandises volées, le vol qualifié et les crimes avec armes (vol qualifié, vol à main armée, possession illégale et recel d'armes à feu, rapt, actes de piraterie); et des infractions diverses (infractions liées aux drogues, jeux de hasard, gageure, infractions à la liberté conditionnelle, infractions au code de la route, violations de l'ordre public).

La cote de violence est une variable utilisée en trois catégories en fonction de la gravité de l'acte de violence pour lequel un détenu a été inculpé. Les inculpations donnant lieu à l'attribution de la cote "violent" concernent le crime, la tentative de crime, l'homicide involontaire, les infractions d'ordre sexuel accompagnées de violence, les voies de fait, le vol qualifié avec violence, et la tentative de viol. Les inculpations donnant lieu à l'attribution de la cote "semi-violent" concernent les infractions d'ordre sexuel non accompagnées de violence, le vol à main armée, le crime d'incendie, l'enlèvement, le rapt, la possession illégale d'une arme à feu, l'évasion en cours de détention, la possession d'une arme cachée, et l'utilisation d'une arme à feu. Les infractions donnant lieu à la cote "non-violent" concernent les infractions liées aux drogues, les infractions au code de la route, le vol, la réception ou le recel de marchandises volées, l'introduction par effraction, les violations de la liberté conditionnelle, les méfaits publics, le vol d'automobile, la négligence criminelle, l'intrusion, et illégale dans un édifice.

La durée totale de la peine représente celle dont est frappé un détenu en raison de l'(les) inculpation(s) dont il ait actuellement l'objet. Le temps d'incarcération est la partie de la peine purgée avant d'être admis au CPR.

## Procédure

Le MMPI et les autres tests psychologiques sont administrés aux détenus nouvellement incarcérés qui ont accepté de se soumettre à des tests psychologiques dans le cadre de leur processus d'évaluation. Toutes les données sont rassemblées dans les trois semaines qui suivent l'admission d'un infracteur. Le personnel clinique a eu des entretiens approfondis avec eux afin d'établir leurs antécédents personnels et leur état psychiatrique.

Les scores T corrigés par le facteur K ont été utilisés pour toutes les échelles du MMPI (Dahlstrom et al., 1975).

Le classement par types des infracteurs d'après le MMPI a été strictement conforme aux règles indiquées par Megargee et Dorhout (1977). Lorsque des classifications multiples persistaient après l'application des règles essentielles (Série I) et accessoires (Série II), on a fait appel aux lignes directrices concernant les décisions tertiaires, fondées sur les descriptions de profil subjectives fournies par Megargee et Dorhout (1977). Le tri des profils en fonction des règles de la série I et de la série II a été automatisé, bien que le programme utilisé n'ait pas été celui qui a été commercialisé par Megargee et Bohn (1979).

Les diagnostics psychiatriques ont été établis d'après le Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 3<sup>e</sup> édition (DSM-III) (American Psychiatric Association, 1980). Ces diagnostics ont été établis par des psychiatres indépendamment des scores MMPI.

## Analyses

Les mesures connexes ont été soumises à plusieurs niveaux d'analyse.

Tout d'abord, en règle générale, toutes les variables catégoriques telles que la catégorie d'infraction ont été analysées par la méthode du khi carré, et les mesures continues ont été soumises à une analyse de variance simple (AVS). Des écarts a posteriori de la variable continue ont été établis à l'aide du nouveau test de l'étendue multiple de Duncan (Nie, Hull, Jenkins, Streinbrenner et Bent, 1975). Le critère de valeur significative a été établi à un niveau de probabilité de .05 ou moins.

Deuxièmement, une analyse de discrimination par degrés a été effectuée afin de repérer la série optimale de variables de discrimination dans l'important ensemble des variables de discrimination dans l'important ensemble des variables utilisées. Toutes les variables qui différenciaient de manière significative les groupes dans les analyses de variance univariée, et n'avaient pas un nombre relativement élevé de valeurs manquantes, ont été incluses. Le critère de sélection par degrés utilisé a été l'apport à l'augmentation la plus importante du V de Rao.

Troisièmement, on s'en efforcé d'isoler les différences d'âge "pur" dans les groupes en contrôlant les effets de la durée d'incarcération et de la longueur totale de la peine. Pour cela, on a utilisé l'analyse de covariance (AVS).

## RÉSULTATS

### Taux de classification et répartition

Cette procédure de classement par types a permis de classifier 87 % (240) de l'échantillon. Ce pourcentage entre aisément dans la fourchette de classification dont ont rendu compte les autres chercheurs (Megargee et Dorhout, 1977; Edinger, 1979; Edinger et al., 1982; Johnson et al., 1983).

Le tableau 1 présente la répartition proportionnelle des types MMPI. Il y a lieu de noter qu'il a été possible d'identifier tous les groupes à l'exception du groupe Jupiter. De plus, les types Baker et Foxtrot représentaient, à eux deux, seulement 3 % des profils classifiés. Le groupe How, au contraire, qui était le plus important, regroupait 36 % des profils classifiés.

Ces fréquences relatives sont nettement différentes de celles qui ont été relevées par Megargee et Dorhout (1977) ( $\chi^2(9)=60.04$ ,  $p.0001$ ). On a, cette fois, identifié un nombre plus élevé de How. Ces fréquences n'étaient cependant pas sensiblement différentes de celles qui avaient été obtenues par Edinger et al. (1982) pour leur échantillon prélevé dans une unité de soins psychiatriques ( $\chi^2(9)=12.27$ , ns.). Ces constatations sont intéressantes dans la mesure où elles reflètent la nature psychiatrique de l'échantillon, qui sera examinée par la suite.

Il y a lieu de noter que les types Baker et Foxtrot sont exclus de toutes les analyses ultérieures, car ils sont si peu nombreux qu'ils mettraient en question la fiabilité des conclusions.

TABLEAU 1

MOYENS DE L'ÉCHELLE MMPI  
ÉCARTS-TYPES, ET RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES DIX TYPES

Échelle	Able	Baker	Charlie	Delta	Easy	Foxtrot	George	How	Item	Unclassified
L	56.4 (9.2)	56.3 (11.8)	49.3 (8.1)	54.6 (8.7)	59.5 (10.4)	56.0 (16.2)	55.6 (10.0)	50.6 (9.8)	57.7 (9.7)	51.4 (7.2)
F	56.6 (7.3)	55.0 (6.0)	86.0 (11.8)	61.7 (10.7)	57.2 (8.7)	66.3 (7.8)	61.6 (10.3)	87.2 (11.6)	56.9 (7.6)	71.2 (12.7)
K	59.8 (7.7)	55.3 (4.8)	46.5 (9.2)	56.3 (11.4)	61.0 (9.7)	54.3 (6.7)	53.2 (10.5)	47.6 (11.1)	57.4 (8.7)	53.7 (10.1)
Hs	49.8 (5.9)	51.3 (3.0)	64.6 (11.3)	55.9 (10.7)	55.8 (4.6)	58.3 (10.7)	56.2 (9.3)	78.6 (14.4)	53.4 (8.9)	61.6 (14.4)
D	51.0 (5.9)	62.3 (4.3)	67.7 (8.1)	60.1 (11.8)	5.9 (11.1)	61.8 (9.3)	71.9 (10.1)	88.6 (11.0)	59.9 (11.4)	61.4 (11.8)
Hy	53.9 (7.9)	54.5 (5.4)	62.7 (9.6)	59.7 (7.7)	62.3 (6.5)	65.8 (6.5)	58.1 (7.5)	73.5 (8.9)	55.9 (7.7)	60.2 (8.9)
Pd	69.8 (7.5)	73.8 (4.6)	83.8 (11.2)	83.4 (4.5)	69.2 (6.4)	81.0 (6.4)	73.8 (8.6)	86.1 (11.8)	64.0 (8.4)	72.3 (9.4)
Mf	54.8 (7.9)	52.5 (8.5)	62.0 (8.4)	61.1 (7.8)	59.9 (8.0)	63.8 (6.2)	58.4 (9.0)	66.8 (11.0)	63.1 (10.8)	62.6 (12.0)
Pa	54.3 (7.1)	64.0 (4.7)	79.6 (7.7)	60.0 (7.0)	61.4 (6.4)	57.8 (8.3)	54.0 (7.1)	82.5 (14.8)	59.8 (8.3)	68.9 (15.6)
Pt	51.6 (7.6)	55.5 (7.7)	76.0 (9.7)	60.9 (8.4)	59.2 (8.5)	65.3 (9.2)	58.9 (6.1)	89.5 (11.8)	57.4 (9.0)	64.0 (12.5)
Sc	55.2 (7.5)	57.5 (3.0)	94.5 (7.6)	64.3 (6.9)	61.4 (8.1)	72.8 (5.5)	59.4 (6.4)	104.4 (17.7)	60.6 (9.8)	77.3 (19.6)
Ma	67.0 (6.3)	54.5 (3.3)	75.4 (10.0)	58.6 (9.2)	56.0 (6.0)	81.0 (7.6)	62.9 (8.6)	71.7 (14.4)	58.6 (7.3)	70.9 (14.9)
Si	44.5 (6.7)	54.3 (6.9)	59.6 (8.8)	54.6 (9.9)	50.7 (6.8)	49.5 (10.0)	60.2 (11.1)	67.6 (9.6)	56.2 (10.1)	56.6 (10.9)
Frequency	25	4	26	30	13	4	14	99	25	36
Relative Frequency	9.1%	1.5%	9.4%	10.9%	4.7%	1.5%	5.1%	35.8%	9.1%	13.0%

## SCORES T DU MMPI

Le tableau 1 indique également les scores T moyens du MMPI relatifs à l'échelle de validité et à l'échelle clinique de chaque groupe. Les résultats s'avèrent en général similaires à ceux qui ont été publiés par Megargee et Dorhout (1977) au sujet de détenus ordinaires, et à ceux d'Edinger et al. (1982) concernant les détenus souffrant de troubles psychiatriques.

Plus précisément, lorsqu'on compare les échelles correspondantes de chaque groupe, 64 % (59/91) et 67,1 % (61/91) des comparaisons ont révélé des différences de trois points T ou moins entre le CPR et Megargee et Dorhout (1977), et Edinger et al. (1982), respectivement. Le nombre des différences était plus élevé dans le groupe How, où 77 % (10/13) et 54 % (7/13) dépassaient T=3 lorsque l'on comparait le CPR à Megargee et Dorhout (1977), et à Edinger et al. (1982), respectivement. La différence d'échelle la plus importante concernait le Sc (8), où les scores des groupes How et Charlie du MPC dépassaient ceux des deux groupes américains homologues de T=14 et de T=11, respectivement. Ces conclusions seront examinées en fonction des règlements de tri et des différences existant entre les Américains et les Canadiens en ce qui concerne l'administration classique du MMPI.

## **Données comportementales démographiques et psychométriques**

Le tableau 2 présente les caractéristiques des groupes MMPI en fonction de plusieurs variables catégoriques. Celles-ci sont prises individuellement.

Race. La race composition raciale des groupes n'a permis de dégager aucune différence significative. Dans l'ensemble, 20,6% de l'échantillon était composé d'autochtones, et 79,4% de non-autochtones. Ce point mérite d'être examiné car cette étude d'une typologie fondée sur le MMPI est la première à porter sur un nombre important d'autochtones.

Situation de famille. Il y avait peu de différences importantes entre les groupes en ce qui concernait la situation de famille. Plus de 59 % des membres des groupes du CPR étaient célibataires, 20,9 % étaient mariés ou avaient contracté une union selon le droit commun, et 19,8% étaient veufs, séparés ou divorcés. Ces chiffres ne sont pas très différents de ceux obtenus par Megargee et Bohn (1977) ( $X^2(2)=33.19, ns.$ ).

Structure familiale. Les groupes n'ont pas révélé de différences notables sur le plan de la structure familiale. La plupart des détenus du CPR (72,4 %), avaient été élevés par leur père et leur mère naturels, 7,2 % par un seul d'entre eux, 11,6 % par des parents adoptifs ou des parents nourriciers, 3,6 % par d'autres membres de leur famille, et 5,2 % par un beau-parent à domicile. Il y a lieu de noter que bien que Megargee et Bohn (1977) aient pu relever de nombreuses différences significatives en ce qui concerne les caractéristiques familiales sur le plan du développement, ils ont tenu compte de variables telles que la qualité des rapports entre les parents et l'enfant et non des variables structurelles, comme dans le cas présent.

TABLEAU 2

## ÉCARTS MOYENS ET ÉCARTS-TYPE DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES MESURES CONTINUES

Variable	Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
<u>Race</u>									
Autochtones	12.0	23.1	20.0	15.4	28.6	25.5	8.0	19.4	20.6
Non-autochtones	88.0	76.9	80.0	84.6	71.4	74.5	92.0	80.6	79.4
Nombre	<u>25</u>	<u>26</u>	<u>30</u>	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>98</u>	<u>25</u>	<u>36</u>	<u>267</u>
<u>Situation familiale</u>									
Célibataire	50.0	72.0	46.4	69.2	50.0	60.2	68.0	58.3	59.3
Marié/marié de droit commun	29.2	20.0	17.9	23.1	35.7	18.3	20.0	19.4	20.9
Veuf/séparé/divor	20.8	8.0	35.7	7.7	14.3	21.5	12.0	22.2	19.8
Nombre	<u>24</u>	<u>25</u>	<u>28</u>	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>93</u>	<u>25</u>	<u>36</u>	<u>258</u>
<u>Structure familiale</u>									
Parents naturels	66.7	65.2	67.9	84.6	71.4	75.8	72.7	71.4	71.4
Parent naturel	8.3	0.0	14.3	0.0	7.1	6.6	13.6	5.7	7.2
Parents adoptifs/nourriciers	12.5	13.0	10.7	7.7	7.1	13.2	9.1	11.4	11.6
membres de la famille/tuteur(s)	0.0	8.7	3.6	0.0	0.0	4.4	0.0	5.7	3.6
Beau-parent célibataire	12.5	13.0	3.6	7.7	7.7	0.0	4.5	5.7	5.2
Nombre	<u>24</u>	<u>23</u>	<u>28</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>91</u>	<u>22</u>	<u>35</u>	<u>250</u>

$\chi^2(28)=24.94, ns.$

Suite.../2

TABLEAU 2, suite .../2

CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES VARIABLES CATÉGORIQUES<sup>a</sup>

Variable	Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
<u>Classification</u> (degré de violence)									
Non-violents	26.9	26.9	19.4	7.7	14.3	36.7	16.0	27.8	27.1
Semi-violent	11.5	38.5	32.3	38.5	50.0	26.5	32.0	30.6	29.7
Violent	61.5	34.6	48.4	53.8	35.7	36.7	52.0	41.7	43.1
Nombre	<u>26</u>	<u>26</u>	<u>31</u>	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>98</u>	<u>25</u>	<u>36</u>	<u>268</u>
<u>Catégorie d'infraction</u>									
D'ordre sexuel	23.1	26.9	45.2	38.5	42.9	22.4	36.0	33.3	30.1
Violence	42.3	23.1	19.4	38.5	21.4	22.4	36.0	22.2	26.0
Biens	15.4	19.2	16.1	7.7	7.1	29.6	12.0	22.2	20.8
Vol/arme	7.7	19.2	16.1	15.4	28.6	19.4	12.0	13.9	16.7
Nombre	26	26	31	13	14	98	25	36	268
<u>Diagnostic psychiatrique</u> <u>à l'admission</u>									
Psychose	3.8	19.2	6.5	15.4	0.0	13.1	32.0	22.2	14.4
Névrose	0.0	0.0	0.0	0.0	7.1	7.1	0.0	0.0	3.0
Trouble de personnalité	76.9	26.9	35.5	7.7	35.7	40.4	44.0	25.0	38.5
Déviant sexuel	0.0	3.8	12.9	7.7	14.3	5.1	8.0	5.6	6.3
Abus de l'alcool/drogue	0.0	0.0	3.2	15.4	7.1	3.0	4.0	2.8	3.3
Autre/handicapés mentaux	19.2	50.0	41.9	53.8	35.7	31.3	12.0	44.4	34.4
Nombre	26	26	31	13	14	98	25	36	269

N<sup>2</sup>(35)=64.55\*\*

a\*\*p&lt;.01.

Classification (degré de violence). Dans ce domaine, les différences entre groupes ne sont pas significatives. Dans l'ensemble, 43,1% des détenus du CPR ont été jugés violents, 29,7 % semi-violents, et 25,1 %, non-violents. Le pourcentage plus élevé de délinquants violents était prévisible puisque le CPR est un établissement à sécurité maximale.

Le résultat actuel est conforme aux recherches antérieures qui étaient parvenues à la conclusion que la classification par degré de violence, fondée sur celui de l'infraction actuelle permet seulement d'établir des différences non-significatives dans les groupes fondés sur le MMPI, et même dans des échantillons plus hétérogènes de délinquants (Megargee et Bohn, 1977). On peut donc en déduire que cette classification devrait être fondée sur les évaluations des psychologues ou sur les dossiers des infractions antérieures conservées dans les établissements pénitenciers (Megargee et Bohn, 1979; Edinger, 1979).

Catégorie d'infraction. Dans ce domaine, aucune différence significative n'apparaît entre les groupes. Lorsque l'on considère l'échantillon complet, 30,1 % étaient coupables d'infractions d'ordre sexuel, 26 % de crimes violents contre les personnes, 20,8 % de crimes contre les biens, 16,7 % de vols qualifiés ou d'infractions liées aux armes, et 6,3 % d'infractions diverses. La conclusion qu'il n'existe pas de différence significative devrait correspondre aux résultats obtenus par d'autres chercheurs chez les détenus dangereux (Louscher et al., 1983). Il se peut cependant que d'autres facteurs juridiques interviennent ici et soient responsables du résultat non-significatif. Nous y reviendrons dans la suite de cette étude.

Des différences importantes sont apparues entre les groupes en ce qui concerne cette variable de classification.

C'est le groupe Item qui avait le pourcentage le plus élevé de diagnostics de psychose, suivi de loin par le groupe Charlie. Les groupes George et Able étaient les moins psychosés. Le diagnostic a révélé que plus de 75% des membres du groupe Able souffraient de troubles de la personnalité, alors qu'il n'y en avait que 7,7% dans le groupe Easy. C'est dans les groupes Delta et George que l'on trouvait le plus souvent des déviants sexuels, alors que le groupe Able n'en contenait aucun. Le pourcentage le plus élevé de drogués a été trouvé dans le groupe Easy; il n'y en avait pas dans les groupes Able et Charlie.

Il a été possible d'effectuer des comparaisons statistiques avec les résultats obtenus par Edinger et al. (1982) en combinant les catégories de diagnostic. Des différences significatives sont apparues dans toutes les trois. Le CPR avait un pourcentage moins élevé de psychosés dans les groupes Able, Charlie, George et How, mais le pourcentage de traits de psychose était plus élevé ( $\chi^2(6)=70,98, p .001$ ). Il y avait proportionnellement moins de membres des groupes Charlie, Delta, Easy et George que l'on pouvait considérer comme ayant des troubles de la personnalité, alors qu'ils étaient proportionnellement plus nombreux dans le groupe Able ( $\chi^2(6)=279,69, p .001$ ). Enfin, le CPR avait un pourcentage plus élevé de types Charlie, Delta, Easy, George et How dans l'"autre" catégorie ( $\chi^2(6)=279,69, p .001$ ).

Compte tenu de l'importance des différences de diagnostic entre les groupes, pour ce qui est des recommandations de traitements différents, nous aborderons un peu plus loin plusieurs points concernant le manque de congruence qui apparaît ici.

Les résultats ci-dessus ont trait aux mesures démographiques et comportementales non psychométriques continues. Le tableau 3 dresse la liste des écarts moyens et écarts-type des groupes MMPI en ce qui concerne ces variables, et le tableau 4 présente les écarts à posteriori grâce au Test de l'étendue multiple de Duncan.

TABLEAU 3

## ÉCARTS MOYENS ET ÉCARTS-TYPE DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES MESURES CONTINUES

Variable		Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
Âge au moment de l'admission (Nombre d'années)	X. (S.D.)	28.1 (8.8)	24.7 (7.3)	31.3 (10.1)	33.5 (9.9)	28.1 (9.8)	27.4 (7.9)	29.6 (9.3)	29.4 (10.1)	28.4 (9.0)
	Nombre	25	26	30	13	14	99	25	36	268
Temps d'incarcération (Nombre de mois)	X. (S.D.)	29.2 (33.3)	16.1 (26.6)	29.8 (33.9)	47.2 (69.7)	19.6 (22.8)	11.2 (12.0)	26.6 (29.4)	23.7 (24.4)	20.6 (28.6)
	Nombre	25	26	29	12	14	97	24	34	261
Durée totale de la peine (Nombre de mois)	X. (S.D.)	87.8 (85.3)	63.2 (72.0)	88.8 (83.6)	169.8 (96.0)	66.5 (64.3)	55.6 (63.9)	96.2 (84.4)	102.4 (88.2)	79.3 (80.2)
	Nombre	25	26	30	13	14	99	25	36	268
Âge lors de la dernière année de fréquentation scolaire (Années)	X. (S.D.)	17.4 (1.3)	15.9 (1.5)	15.1 (1.8)	15.8 (1.2)	16.0 (2.0)	15.5 (2.1)	16.1 (1.7)	16.2 (2.0)	15.7 (1.9)
	Nombre	18	19	21	8	13	78	20	26	203
Niveau d'études atteint	X. (S.D.)	9.9 (1.9)	8.8 (1.8)	8.1 (2.6)	9.8 (2.7)	9.5 (2.4)	8.6 (2.5)	9.0 (2.3)	9.3 (2.4)	8.9 (2.4)
	Nombre	21	21	24	12	13	85	22	28	226

Suite.../2

TABLEAU 3, ...suite 2

## ÉCARTS MOYENS ET ÉCARTS-TYPE DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES MESURES CONTINUES

Variable		Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
Emploi à plein temps au cours des deux années qui ont précédé (Nombre de mois)	X. (S.D.)	10.4 (9.7)	5.2 (6.3)	14.8 (9.1)	13.9 (9.9)	10.8 ( * .6)	7.5 (8.7)	19.7 (16.6)	9.2 (8.4)	10.3 (10.6)
	Nombre	14	13	11	7	10	51	16	17	139
Estimation du statut socio-économique selon la méthode de Blishen	X. (S.D.)	43.5 (14.8)	32.9 (4.7)	37.9 (7.2)	38.8 (12.2)	46.6 (14.9)	39.2 (11.1)	38.6 (11.3)	39.0 (12.4)	39.0 (11.4)
	Nombre	15	17	14	12	9	60	14	24	165
QI total WAIS	X. (S.D.)	104.1 (9.1)	96.3 (16.4)	100.7 (16.4)	117.1 (16.6)	94.9 (8.8)	92.5 (12.7)	98.9 (12.0)	98.0 (15.3)	97.7 (14.5)
	Nombre	20	15	24	8	10	65	19	28	189
QI verbal WAIS	X. (S.D.)	99.5 (10.1)	93.3 (15.7)	97.9 (16.6)	117.1 (17.0)	94.8 (13.1)	91.3 (14.5)	97.5 (13.1)	96.1 (17.9)	95.8 (15.6)
	Nombre	20	15	24	8	10	65	19	28	189
QI de performance WAIS	X. (S.D.)	109.3 (8.9)	99.4 (17.5)	104.5 (16.4)	115.2 (16.5)	96.7 (6.0)	94.8 (11.5)	101.0 (12.1)	100.6 (13.2)	100.5 (13.9)
	Nombre	20	16	24	9	9	66	19	28	191

Suite.../3

TABLEAU 3,...suite/3

ÉCARTS MOYENS ET ÉCARTS-TYPE DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES MESURES CONTINUES

Variable		Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
Matrices de Raven (centiles)	X.	.62	.45	.53	.76	.50	.41	.58	.55	.51
	(S.D.)	(.24)	(.35)	(.36)	(.22)	(.30)	(.33)	(.30)	(.33)	(.32)
	Nombre	24	17	27	12	13	83	21	28	225
Test de lecture normalisé TRG	X.	43.5	32.9	37.9	38.8	46.6	39.2	38.6	39.0	39.0
	(S.D.)	(14.8)	(4.7)	(7.2)	(12.2)	(14.9)	(11.1)	(11.3)	(12.4)	(11.4)
	Nombre	15	17	14	12	9	60	14	24	165
Test d'orthographe normalisé TRG	X.	95.9	91.5	94.3	102.8	91.6	88.6	96.9	90.4	92.1
	(S.D.)	(18.5)	(23.9)	(21.0)	(15.5)	(17.3)	(21.4)	(25.0)	(20.4)	(21.2)
	Nombre	21	20	24	10	11	80	20	27	213
Test d'arithmétique normalisé TRG	X.	94.2	87.3	95.4	101.1	92.4	87.6	96.5	91.2	91.2
	(S.D.)	(12.6)	(14.2)	(17.8)	(13.9)	(17.3)	(15.9)	(17.2)	(13.2)	(15.8)
	Nombre	20	20	24	10	11	81	20	27	213
Sociopathie - inventaire de la personnalité psychopathique	X.	5.2	9.6	4.8	4.0	5.2	7.7	4.6	6.0	6.3
	(S.D.)	(2.8)	(3.5)	(2.2)	(2.3)	(3.1)	(2.4)	(2.4)	(2.8)	(3.0)
	Nombre	16	14	24	12	12	66	18	24	186

TABLEAU 3, ...suite/4

## ÉCARTS MOYENS ET ÉCARTS-TYPE DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES MESURES CONTINUES

Variable		Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
Sens social - CPI	X.	34.1	20.7	31.1	38.1	30.0	23.2	38.0	29.2	28.4
	(S.D.)	(12.0)	(10.8)	(9.)	(10.6)	(9.3)	(11.4)	(10.9)	(7.2)	(11.9)
	Nombre	17	16	25	12	8	70	18	22	189
Maîtrise de soi -CPI	X.	49.9	29.7	50.4	51.9	44.1	35.2	50.5	44.8	42.2
	(S.D.)	(10.7)	(10.1)	(11.1)	(12.5)	(12.5)	(13.2)	(9.0)	(11.8)	(14.0)
	Nombre	17	16	25	13	8	70	18	22	189
Bonne impression - CPI	X.	51.2	35.0	50.6	51.9	44.3	36.8	51.8	44.4	43.4
	(S.D.)	(12.6)	(10.7)	(12.1)	(14.9)	(13.1)	(11.0)	(11.3)	(11.1)	(13.4)
	Nombre	17	16	25	13	8	70	18	22	189
Attitude (favorable) à l'égard des lois, des tribunaux et de la police	X.	88.8	71.6	87.6	92.4	85.4	79.8	89.7	90.1	84.4
	(S.D.)	(12.1)	(15.5)	(17.0)	(15.0)	(15.3)	(13.9)	(15.5)	(13.4)	(15.5)
	Nombre	17	15	26	12	12	68	20	24	194
Identification avec les autres criminels	X.	16.6	19.2	15.0	16.0	15.2	16.9	15.1	15.7	16.3
	(S.D.)	(3.5)	(4.8)	(3.1)	(4.2)	(4.2)	(4.3)	(3.7)	(3.1)	(4.0)
	Nombre	17	15	25	12	12	67	19	25	192

Suite.../5

TABLEAU 3, ...suite/5

## ÉCARTS MOYENS ET ÉCARTS-TYPE DES GROUPES MMPI SUR LE PLAN DES MESURES CONTINUES

Variable		Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié	Global
Tolérance à l'égard des infractions à la loi	X. (S.D.)	22.6 (5.8)	31.1 (7.0)	22.4 (6.3)	22.5 (7.1)	22.2 (6.2)	25.9 (6.4)	22.3 (5.3)	22.5 (6.6)	24.3 (6.7)
	Nombre	17	15	25	12	12	67	19	25	192
Empathie (Hogan)	X. (S.D.)	35.9 (7.0)	28.8 (6.0)	32.5 (7.3)	33.1 (7.0)	30.5 (7.3)	27.4 (4.9)	32.8 (5.3)	31.8 (8.4)	30.7 (6.8)
	Nombre	13	9	23	11	8	52	17	19	152

Âge au moment de l'admission. L'âge moyen d'ensemble au moment de l'admission était de 28,4 ans, et les différences entre groupes étaient importantes. Charlie avait une moyenne d'âge de 24,7 ans qui était nettement moins élevée que Delta et Easy. Easy, qui avait une moyenne de 33,5 ans, était très différent sur ce plan des types Charlie et How. Ces résultats sont comparables à l'échantillon de détenus masculins d'un pénitencier d'État d'Alabama constitué par Eringer (1979), dans lequel les types Charlie et Easy étaient, respectivement, ceux où la moyenne d'âge était la plus basse et la plus élevée.

Temps d'incarcération. Les différences entre groupes en ce qui concerne cette variable étaient extrêmement significatives. Les détenus appartenant au type Easy étaient ceux qui étaient incarcérés depuis plus longtemps; ils différaient nettement en cela des groupes George, Charlie et How. C'était les membres du groupe How qui avaient passé le moins de temps en prison, ce qui les différenciait nettement des types Item, Able, Delta et Easy.

Durée totale de la peine. Les résultats ont été similaires à ceux de la catégorie précédente. Les détenus appartenant au type Easy avaient été frappés de peines plus longues que ceux de tous les autres groupes et c'étaient les How qui purgeaient les peines les plus courtes, encore que ne se distinguant nettement sur ce plan que par rapport aux types Item et Easy.

Il convient de noter que les écarts types extrêmement marqués qui apparaissent en ce qui concerne le temps d'incarcération et la durée totale de la peine peuvent s'expliquer par la présence de condamnés à perpétuité dans les groupes. Ces condamnations sont commuées en peine de 25 ans d'incarcération, qui demeurent nettement plus longues que celles des autres détenus.

Niveau d'étude atteint. En ce qui concerne cette variable, les différences n'étaient pas importantes. On constate qu'il est difficile d'établir une comparaison avec les données relatives à l'instruction des détenus fournies par Megargee et Bohn car les systèmes scolaires sont différents au Canada et aux États-Unis. De plus, le niveau le plus élevé atteint peut être une variable trompeuse dans la mesure où les politiques de promotion varient considérablement d'un conseil scolaire à l'autre.

Âge lors de la dernière années de fréquentation scolaire. Les différences entre groupes étaient insuffisantes pour avoir une valeur significative. On remarque que les membres du groupe Able ont fréquenté l'école jusqu'à un âge plus avancé que ceux de Delta.

Emploi à plein temps au cours des deux années qui ont précédé l'incarcération. Cette mesure a permis d'établir des différences significatives entre les groupes. C'étaient les membres du groupe Item qui avaient travaillé le plus longtemps, se distinguant nettement en cela des groupes George, Able, How et Charlie. C'étaient les détenus appartenant au type Charlie qui avaient eu la période d'emploi la plus brève, en particulier lorsqu'on les compare aux types Delta et Item.

TABLEAU 4

RÉSULTATS DU TEST DE L'ÉTENDUE MULTIPLE DE DUNCAN  
POUR LES MESURES CONTINUES<sup>a, b, c</sup>

Variable	Valeur F	Étendues
Âge à l'admission	1.99**	<u>C H A G U I D E</u>
Temps d'incarcération	4.38***	<u>H C G U I A D E</u>
Durée totale de la peine	4.92***	<u>H C G A D I U E</u>
Niveau d'études atteint	1.56	<u>D H C I U G E A</u>
Âge au moment de la dernière fréquentation scolaire	1.95	<u>D H U E C I G A</u>
Emploi à plein temps au cours des deux années qui ont précédé l'incarcération	3.62***	<u>C H U A G E D I</u>
Cote au statut socio-économique de Blishen	1.55	<u>C D I E U H A G</u>
IQ total WAIS	4.60***	<u>H G C U I D A E</u>
IW verbal WAIS	3.51***	<u>H C G U I D A E</u>
IQ de performance WAIS	5.27***	<u>H G C U I D A E</u>
Matrices de Raven (centiles)	3.84***	<u>H C G D U I A E</u>
Test normalisé de lecture TRG	0.97	<u>C H U D A G I E</u>

Suite.../2

TABLEAU 4, ...suite

RÉSULTATS DU TEST DE L'ÉTENDUE MULTIPLE DE DUNCAN  
POUR LES MESURES CONTINUES<sup>a, b, c</sup>

Variable	Valeur F	Étendues
Test normalisé d'orthographe TRG	0.98	<u>H U C G D A I E</u>
Test normalisé d'arithmétique TRG	2.05	<u>C H U G A D I E</u>
Sociopathie - Inventaire de l'état psychopathique	9.90***	<u>E I D G A U H C</u>
Sens social - CPI	8.30***	<u>C H U G D A I E</u>
Maîtrise de soi - CPI	11.36***	<u>C H G U A D I E</u>
Bonne impression - CPI	9.17***	<u>C H G U D A I E</u>
Attitude (favorable) à l'égard de la loi, des tribunaux et de la police	4.42***	<u>C H G D A I U E</u>
Identification avec d'autres criminels	2.29*	<u>D I G U E A H C</u>
Tolérance à l'égard des infractions à la loi	4.46**8	<u>G I D E U A H C</u>
Empathie (Hogan)	4.23***	<u>H C G U D I E A</u>

<sup>a</sup> \*p < .05; \*\*p < .01; \*\*\*p < .001.

<sup>b</sup> Les types reliés par une même ligne ne diffèrent pas de manière significative au niveau .05. Les données relatives à l'étendue sont disposées de manière à ce que le côté gauche représente la moyenne la plus basse et le côté droit, la moyenne la plus élevée.

<sup>c</sup> A=Able; C=Charlie; D=Delta; E=Easy; G=George; H=How; I=Item; U=non classifié.

Megargee et Bohn (1977), n'ont pas noté la durée de l'emploi à plein temps antérieur à l'incarcération; ils ont cependant coté les délinquants en fonction des problèmes d'emploi qu'ils avaient connus avant d'être condamnés. En dépit du fait qu'ils n'indiquent pas leur critère de cotation, il n'est pas déraisonnable d'assumer que les deux mesures sont comparables. Considérées sous cet angle, les deux séries de résultats concordent assez bien; en effet ce sont les membres du groupe Item qui ont les meilleurs antécédents de travail (moins de problèmes, une durée la plus longue), et les deux groupes Charlie et How, qui ont le plus mauvais.

Estimation de la situation socio-économique selon la méthode de Blishen.

L'analyse de variance n'a révélé aucune différence significative entre groupes. Les résultats de notre étude ne correspondent pas du tout à ceux de Megargee et Bohn (1977), mais ces auteurs n'indiquent pas les critères qu'ils ont utilisés pour déterminer leur situation socio-économique. Une comparaison entre les deux enquêtes risque donc d'être trompeuse.

**Données psychométriques**

Les écarts moyens et les écarts types des dix groupes, en ce qui concerne les mesures psychométriques, sont illustrés au tableau 3. Le tableau 4 fournit la liste des écarts à posteriori entre groupes.

Q.I. WAIS. Lorsque l'on considère les scores pour les trois formes de QI, on constate que les résultats s'agencent selon un schéma extrêmement cohérent et significatif. Le groupe Easy se distingue des autres et s'affirme

comme le plus intelligent. Pour chacun des trois index (complet, verbal, rendement), leur QI moyen est supérieur à 115, ce qui témoigne d'un niveau d'intelligence se situant à un écart type complet au-dessus de la moyenne normalisée WAIS de 100. Les groupes Able et Delta sont les seuls autres dont les Q.I. dépassent 100 pour deux mesures sur trois. Le groupe How, au contraire, s'affirme comme le moins intelligent et obtient des scores moyens qui se situent entre 90 et 95 pour les trois mesures. Les scores du groupe How étaient nettement inférieurs à ceux des groupes Delta, Able et Easy.

Megargee et Bohn (1977) notent un phénomène similaire lorsque l'intelligence est évaluée à l'aide de l'échelle Beta.

Matrices de Raven (centiles). On a constaté que les résultats s'organisaient selon un schéma semblable à celui des analyses WAIS. Cependant, les différences n'étaient pas aussi nettes. Le groupe Easy demeure le plus intelligent et se place au 76<sup>e</sup> centile. Able demeure en seconde position et se classe au 62<sup>e</sup> centile. Ce sont les groupes How et Charlie qui, encore une fois, obtiennent les plus mauvais résultats, se classant au 41<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> centiles, respectivement. Les résultats du Test de l'étendue multiple de Duncan montrent que les groupes How et Charlie obtiennent des résultats nettement inférieurs à ceux des groupes Item, Able et Easy.

Tests de lecture, d'orthographe et d'arithmétique TRG. Aucune de ces trois mesures de compétence scolaire n'a permis d'établir de différences importantes entre les divers types fondés sur les MMPI.

Test de sociopathie - PSI. On peut considérer qu'il s'agit là d'un test plus équitable de la psychopathie que le MMPI Pd (psychopathie) (4), compte tenu du fait que les règles de tri de Megargee et Dorhout (1977) déterminent dans une large mesure les différences entre groupes en fonction du Pd, et que celui qui n'a peu de rapports avec le test de sociopathie - PSI (Heartze et al., 1980).

Cette mesure a fait ressortir des différences extrêmement importantes, avec des écarts fort semblables à ceux qui sont obtenus avec l'échelle Pd du MMPI. Le type Charlie était nettement plus sociopathique que les autres. Le type How se distinguait nettement des groupes restant, car bien que moins sociopathique que le type Charlie, il l'était plus que les autres. Il n'y avait pas d'autres différences significatives.

Sens social (Ss), maîtrise de soi (Ms), bonne impression (Bi) d'après le CPI: Les résultats montrent que ces trois mesures permettent d'établir de nettes distinctions entre les groupes.

Lorsqu'on compare les moyennes établies par Megargee et Bohn (1977) avec celles du tableau 3, on remarque que l'échantillon complet du CPR a obtenu en moyenne 6,5 points de moins que le groupe de Tallahassee, et cela pour les trois mesures. En outre, ces scores sont nettement inférieurs à la moyenne normalisée CPI, qui est de 50. Des scores aussi faibles seraient ce que l'on pourrait attendre d'échantillon de détenus ayant des problèmes psychiatriques. Un examen plus approfondi révèle que les groupes Charile,

George et How ont été ceux qui ont le plus largement contribué à ces différences. Le score moyen du groupe George du CPR pour le Ss, et le score moyen du groupe How du CPR pour la Si, étaient tous inférieurs d'un minimum de neuf points à ceux de leurs homologues de Floride.

Lorsque l'on examine les résultats du Test de l'étendue multiple de Duncan au tableau 4, on constate que les types Charlie et How sont nettement plus délinquants (Ss) que tous les autres, à l'exception du type George; les types Item et Easy sont ceux qui le sont le moins, mais seulement en comparaison de Charlie et How. De même, les types Charlie et How sont nettement plus impulsifs (Ms) que les autres, à l'exception du type George, par leur incapacité à faire bonne impression (Bi). Compte tenu de l'absence des types Baker, Foxtrot et Jupiter dans notre étude, ces écarts a posteriori sont remarquablement proches de ceux qui ont été établis par Megargee et Bohn (1977).

LCP, IAC, TII. Ces trois mesures de comportement ont révélé des différences importantes entre les groupes.

Le type Charlie se distinguait nettement des autres en ce qui concerne: le maintien de l'attitude la moins favorable à l'égard de la justice (LCP), le degré le plus élevé d'identification avec les autres criminels (IAC), et le plus haut degré de tolérance à l'égard des infractions à la loi (TIL). Les autres résultats ont montré que le groupe How avait également obtenu les scores LCP les plus faibles, en particulier par rapport aux groupes Delta,

Able, Item et Easy. En ce qui concerne le IAC, le score moyen élevé du type Able ne différait pas de celui des groupes George, Item et Delta, qui avaient obtenu une faible moyenne. Enfin, tous les groupes, à l'exception de groupe Charlie, manifestaient la même tolérance à l'égard des infractions à la loi.

On constate que Megargee et Bohn (1977) n'ont relevé aucune différence dans les divers groupes en ce qui concerne "l'attitude négative à l'égard du système de justice criminelle," comme en témoignaient les échelles de l'examen préalable (p. 166). Leurs résultats sont cependant moins fiables que ceux de notre étude, du fait de la fiabilité et de la validité relativement bien établies de l'échelle LCP (Andrews et Wormith, 1984).

Empathie (Hogan). Ce dernier instrument psychométrique a permis d'obtenir un autre résultat important.

En effet, le groupe How manifestaient nettement moins d'empathie que tous les autres, à l'exception des groupes Charlie et George. Le seul autre écart important concernait le groupe Able, qui était plus port à l'empathie que les groupes Charlie et How.

On constate que le score globale du CPR, sur le plan de l'empathie, présenté au tableau 3, est tout à fait comparable aux normes publiées par Hogan (1969) au sujet des détenus incarcérés de sexe masculin (30,7 par rapport à 30,4). Ce chiffre est cependant nettement inférieur au score normatif des étudiants d'université (Hogan, 1969).

## Analyse de régression

Les variables utilisées dans cette analyse étaient les trois mesures WAIS de l'intelligence, les matrices de Raven, les trois échelles LCP, IAC, MS, TIL, le test de sociopathie - PSI, l'âge à l'admission, l'âge de la dernière fréquentation scolaire, le temps d'incarcération déjà passé et la durée totale de la peine. Toutes ces variables ont permis d'établir des différences importantes entre les groupes lorsqu'elles étaient utilisées dans les tests d'univariance, et ne comportaient pas un nombre important de valeurs manquantes.

Le tableau 5a fournit les résultats de l'analyse de régression par degrés. On a choisi une série de huit variables qui satisfaisaient au critère exigeant un apport important à une augmentation du V de Rao. Cette série était constituée par deux variables juridique/démographique (durée totale de la peine et temps d'incarcération) et sept variables psychométriques.

Le milieu du tableau 5a fournit des détails sur la seule fonction, sur les sept possibles, qui établisse les différences significatives entre les groupes. Le fait qu'il n'existe qu'une seule fonction significative montre que, lorsqu'on utilise cette série de variables, une seule dimension permet d'établir une distinction entre les groupes. D'après les coefficients de la fonction de régression type du tableau 5a, il est évident que cette fonction est fortement caractérisée par le Q.I. complet WAIS et le sens social selon le CPI (Q.I. complet WAIS avec Ss-CPI,  $r=.26$  (corrélation ordre zéro)  $p<.01$ . L'intelligence et la délinquance sont donc les deux facteurs qui jouent ici (Gough, 1960).

Le bas du tableau 5a présente les scores de régression moyens de chaque groupe. Cette fonction semble être surtout utile pour faire la distinction entre le groupe visé et le groupe Charlie et How, ce qui n'est pas inattendu, car le groupe Easy est de loin le plus intelligent et c'est également celui qui a obtenu des scores élevés en ce qui concerne le sens social. En revanche, les groupes Charlie et How étaient les moins intelligents et les plus délinquants de tous. Cependant, le fait qu'on n'ait trouvé que trois groupes bi-polaires en ce qui concerne cette fonction, signifie qu'il y a un chevauchement considérable entre les groupes.

Les résultats de la classification présentés au tableau 5b confirment ce jugement. Ces résultats révèlent un taux de succès peu impressionnant de 30,87 %. Le groupe Easy a été le seul dont plus de 50 % des membres ont été correctement classifiés. Quant aux membres des groupes Able, Delta et George, ils ont été plus souvent mal que bien classifiés. Il est intéressant de noter que pour chacun des groupes mentionnés ci-dessus, 25 % de leurs membres ont été classés, à tort, dans le groupe How. Il est cependant probable que ceci s'explique par le fait que lorsqu'il existe de fortes similitudes entre des groupes, il y a beaucoup plus de chances pour que la classification se fasse au profit du groupe le plus important (Klecka, 1975). On se souviendra que le tableau 1 a montré que c'était le type How, qui comprenait 35,8 % de tous les profils classifiés, qui était le groupe le plus important. Ce qui est encourageant, c'est qu'on a constaté que les profils non-classifiés avaient été assez également répartis entre les divers groupes (et mal classifiés), ce qui signifie qu'ils partagent les mêmes attributs juridiques et psychologiques avec la plupart des autres groupes, et ne sont donc vraiment pas spécifiques.

Une mise en garde s'impose en ce qui concerne l'analyse de régression. En dépit du soin apporté à choisir des variables ne comportant pas de nombreuses valeurs manquantes, le fait demeure que l'on ne disposait de données concernant toutes les variables incluses au départ que pour 92 des 268 sujets seulement. En comparaison de N (nombres) utilisés dans les analyses de variances, l'élimination, en ce qui concerne les divers cas, des valeurs manquantes, a réduit de moitié les normes utilisés dans l'analyse de régression. De ce fait, même les rapports de la variante univariée F de ces variables seraient différents de ceux qui ne sont présentés au tableau 4, ce qui, en un mot, rend la fiabilité de l'analyse de régression de cette étude quelque peu discutable.

#### **Analyses de covariance**

Conformément à l'idée que les effets de l'âge dans les divers groupes peuvent être un reflet de facteurs institutionnels lorsqu'on les mesure en fonction du temps d'incarcération, une analyse de covariance n'a pas fait ressortir d'effets principaux importants en ce qui concerne l'âge par type ( $F(7,254)=1,04$ ,  $p<.41$ ) en fonction du temps d'incarcération. Ce qui est important, c'est que des effets de covariance significatifs se sont dégagés en ce qui concerne le temps d'incarcération ( $F(1,254)=20,58$ ,  $p<.001$ ).

Cependant, comme il existait une étroite corrélation entre le temps d'incarcération et la durée totale de la peine ( $r=.66$ ,  $p<.001$ ), on peut soutenir que l'effet observé en ce qui concernait le temps d'incarcération avait un rapport avec la durée plus longue des peines infligées à ces infracteurs. On a donc utilisé un second AVS pour l'âge au moment de

TABLEAU 5a

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION PAR DEGRÉS  
POUR LES GROUPES FONDÉS SUR LE MMPI<sup>a</sup>

Étape	Variable	Lambda de Wilks	Changement du V du RAO	Coefficients de la fonction de régression type (1)
1	Bonne impression - CPI	.58	59.9***	.41
2	QI complet WAIS	.55	49.7***	.55
3	Durée totale de la peine	.34	39.5***	.22
4	Sens social -CPI	.28	25.9***	.51
5	Âge à la fin de la scolarité	.24	20.8***	-.21
6	Temps d'incarcération	.21	20.1**	.40
7	Tolérance à l'égard des infractions à la loi	.18	12.9	.03
8	Matrices de Raven	.17	15.1*	.27

Fonction	Valeur propre	r canonique	Lambda de Wilks	$\chi^2$	df
1	2.23 (76.9)	.83	.17	148.27**	56

## Scores de régression moyens pour chaque groupe

<u>Able</u>	<u>Charlie</u>	<u>Delta</u>	<u>Easy</u>	<u>George</u>	<u>How</u>	<u>Item</u>	<u>Non classifié</u>
1.49	-1.30	1.65	3.65	-.36	-1.40	.81	.79

a\*p < .05; \*\*p < .01; \*\*\*p < .001.

l'addition, en vérifiant cette fois la durée totale de la peine aussi bien que le temps d'incarcération. Ceci n'a permis de relever aucun effet significatif en ce qui concerne la constitution des groupes ( $F(7,253)-1.10$ ,  $p .40$ ), ou la durée totale de la peine ( $F(1,253)-0.01$ ,  $p .90$ ). On a cependant encore une fois obtenu un effet de covariance significatif en ce qui concernait le temps d'incarcération ( $F(1,253)-1.10$ ,  $p .40$ ). Il semble donc bien qu'on ait affaire à une typologie dynamique, qui est fonction des effets institutionnels, et non de l'âge. En d'autres termes, plus le temps d'incarcération est long, plus le sujet a de chances d'être classifié dans l'un des groupes le moins perturbés.

TABLEAU 5b

## RÉSULTATS DE LA CLASSIFICATION DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION PAR DEGRÉS POUR LES GROUPES FONDÉS SUR LE MMPI

Groupe proprement dit	Nombre de cas	Prévisions sur la composition des groupes							
		Able	Charlie	Delta	Easy	George	How	Item	Non classifié
Able	25	3 12.0%	0 0.0%	6 24.0%	5 20.0%	1 4.0%	6 24.0%	3 12.0%	1 4.0%
Charlie	26	2 7.7%	8 30.8%	1 3.8%	3 11.5%	2 7.7%	6 23.1%	4 15.4%	0 0.0%
Delta	30	5 16.7%	0 0.0%	6 20.0%	7 23.3%	3 10.0%	8 26.7%	1 3.3%	0 0.0%
Easy	13	0 0.0%	2 15.4%	1 7.7%	7 53.8%	0 0.0%	1 7.7%	2 15.4%	0 0.0%
George	14	0 0.0%	1 7.1%	3 21.4%	0 0.0%	4 28.6%	4 28.6%	1 7.1%	1 7.1%
How	99	5 5.1%	17 17.2%	13 13.1%	6 6.1%	7 7.1%	44 44.4%	3 3.0%	4 4.0%
Item	25	3 12.0%	4 16.0%	4 16.0%	4 16.0%	1 4.0%	3 12.0%	5 20.0%	1 4.0%
Non classifié	36	2 5.6%	3 8.3%	9 25.0%	8 22.2%	3 8.3%	5 13.9%	3 8.3%	3 8.3%

Pourcentage d'ensemble des cas groupés correctement classifiés: 30,87 %

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Répartition des types

Nous commencerons par analyser la répartition des types, et plus précisément le fait qu'on a constaté que l'échantillon actuel ne comportait pas de type Jupiter, et un faible nombre de types Baker et Foxtrot.

En premier lieu, le fait qu'on n'ait pas identifié de type Jupiter peut s'expliquer par la composition raciale de l'échantillon du CPR. Le lecteur se souviendra que Megargee et Bohn (1977) ainsi que Edinger (1979), avaient trouvé qu'une proportion excessive de noirs appartenait à ce type. Notre échantillon ne comportait cependant pas de sujets noirs, d'où l'absence de type Jupiter.

En second lieu, les conclusions de Nichols (1979) et de Mrad et al. (1983) peuvent tout aussi bien s'appliquer au fait qu'aucun Jupiter n'a été identifié et que le nombre de types Baker était réduit. Le lecteur se souviendra également que ces deux études antérieures à la notre n'avaient pas réussi à retrouver de types Jupiter et Baker chez les détenus d'établissements fédéraux, qui n'étaient pas originaires du sud. En dépit de cela, on remarquera qu'aussi bien le groupe Baker que Jupiter se rencontraient relativement rarement (4 % et 3 %, respectivement), même dans l'échantillon de dérivation original de Megargee et de Dorhout (1977). En fait, la différence entre le CPR et l'EFC de Tallahassee, en ce qui concerne les pourcentages de types Baker et Jupiter, n'était même pas significative. Il importe donc de

nuancer toute déclaration concluant à la non-existence de ces types, en dehors du EFC de Tallahassee, en tenant compte du fait qu'il faut s'attendre à ce que les types Baker et Jupiter soient relativement rares.

En troisième lieu, la sous-représentation marquée des Foxtrot dans l'échantillon du CPR est peut-être un autre exemple du biais du système de sélection, mis en lumière par Louscher et al. (1983), dans lequel les troubles tels que les Foxtrot refusent de se soumettre au test MMPI ou entraînent fréquemment la nullité des protocoles. Les établissements qui relèvent du Service correctionnel Canada n'ont pas rendu obligatoire l'administration de tests psychologiques, si bien que les détenus refusent assez fréquemment de se soumettre au MMPI. Le lecteur se souviendra que 75 % seulement des détenus admis pour la première fois qui faisaient partie de l'échantillon avaient été soumis au MMPI. En outre, comme cela était le cas du groupe choisi par Louscher et al. (1983), notre échantillon comprenait des délinquants incarcérés dans un établissement à sécurité maximale, qui étaient souvent portés à la violence. Sur les 27 % qui ont refusé l'administration du MMPI, il se peut donc qu'il y ait eu un nombre appréciable de Foxtrot.

#### **Règles de tri et MMPI canadiens**

La découverte de l'existence d'un pourcentage nettement plus important de types How dans l'échantillon du CPR est étroitement liée à la question de la répartition des types. On pourrait se contenter d'expliquer la différence par le fait qu'il s'agit d'un échantillon de détenus souffrant de troubles psychiatriques. D'autres considérations entrent cependant en ligne de compte.

Plus précisément, lorsque l'on compare les scores T, on relève, dans l'ensemble, des ressemblances entre le CPR, le groupe de Megargee et Dorhout (1977), et l'échantillon psychiatrique d'Edinger et al. (1982), sauf dans le cas du type How. Dans ce groupe, l'échantillon du CPR présentait un nombre important d'élévations. Compte tenu des règles de tri décrites par Megargee et Dorhout (1977), on peut dire que le groupe How est le seul dont les scores pourraient atteindre de telles élévations, à cause des limites absolues imposées aux scores par les autres groupes en ce qui concerne nombre de leurs membres. En fait, le groupe How se distingue "plus par les élévations que par une configuration particulière des échelles," car, en vertu des règles de la série I, trois échelles au moins doivent dépasser T=70 (Megargee et Dorhout, 1977, p. 142).

Ce point devient extrêmement important lorsque l'on remarque également que les tests MMPI des détenus incarcérés canadiens présentent des élévations importantes par rapport à celles d'échantillons américains semblables (Borzecki et al, 1984). Il semble donc qu'un plus grand nombre de profils MMPI canadiens pourraient être classés dans le groupe How du fait que l'inflation culturelle des profils canadiens et des règles de tri, sans que leur comportement justifie réellement leur classification dans le groupe plus déviant. Cependant, par mesure de prudence, il convient de noter que puisque le pourcentage de membres du groupe How dans l'échantillon du CPR et l'échantillon psychiatrique de Edinger et al. (1982) ne différerait pas de manière significative, on ne peut pas se permettre de conclure que le nombre élevé de types How dans le groupe du CPR s'explique par les facteurs mentionnés ci-dessus. Néanmoins, la question des MMPI de détenus canadiens au niveau culturel élevé et les particularités des règles de tri de la typologie

méritent qu'on les étudie de près, en particulier en ce qui concerne l'application du système à des délinquants canadiens ne souffrant pas de troubles psychiatriques.

Le second point intéressant de la classification des délinquants canadiens a trait à son utilisation de détenus autochtones. Le fait qu'on n'ait pas relevé de différences significatives entre les groupes est important parce que l'on a constaté que les autochtones avaient obtenu des scores artificiellement élevés pour certaines échelles du MMPI par rapport aux non autochtones (Borzecki et al., 1984). Le système de classification actuel n'exagère cependant pas le nombre des autochtones qui se trouvent classés dans les groupes les plus déviants. On pourrait en déduire que les règles de tri de Megargee et Dorhout (1977) pourraient être directement appliquées à des profils MMPI non corrigés d'autochtones. En dépit de cela, un problème déjà noté demeure, celui d'une erreur possible de types pour tous les profils canadiens, qu'il s'agisse d'autochtones ou de non-autochtones.

Un troisième problème, qui intéresse le Canada, est causé par le résultat non significatif de la catégorie d'infractions. Nos résultats paraissent conformes à ceux des autres études sur les détenus d'établissements à sécurité maximale (Edinger et al, (1982; Louscher et al, 1983), ce qui semble indiquer que les détenus classés d'après le MMPI dans les groupes présentant de grands risques sont trop homogènes en ce qui concerne la catégorie d'infraction pour qu'on puisse les différencier. Il serait cependant prématuré d'aboutir à une conclusion ferme sur ce point.

Premièrement, l'absence de relation observée peut plus aisément s'expliquer par le fait que les schémas particuliers utilisés pour subdiviser les infractions ont abouti à la création de catégories qui ne sont pas sensibles aux différences entre groupes. Une seconde explication, qui vaut particulièrement pour le Canada, nous est fournie par les différences existant entre les politiques de négociation de chefs d'accusation au Canada et aux États-Unis. En effet, la catégorie d'infraction est fondée sur le chef d'accusation actuel; pourtant, à cause du marchandage, celui-ci ne correspond pas nécessairement à l'infraction commise. Dans la mesure où les conventions canadiennes et américaines en matière de négociation de chefs d'accusation sont différentes, les chefs d'accusation et donc, la catégorie d'infraction attribuée au sujet peuvent se trouver nettement biaisés ou peuvent varier d'un pays à l'autre. Ceci pourrait priver de toute signification les différences relevées entre les groupes. Ces différences pourraient également exister entre les tribunaux d'État et les tribunaux fédéraux aux États-Unis, ce qui expliquerait les écarts entre les catégories d'infraction obtenues dans les diverses études dont nous avons parlé. Il s'agit là, bien entendu, d'une pure spéculation, mais elle mérite qu'on y réfléchisse. Quant à l'interprétation précédente, il apparaît que les études faisant appel à cette typologie devront adopter une subdivision normalisée des infractions avant que l'on puisse exprimer le moindre avis sur la capacité ou l'incapacité du système à établir des différences en fonction de la catégorie d'infraction.

## Diagnostic psychiatrique

Edinger et al. (1982) ainsi que les auteurs de la présente étude ont relevé des différences significatives entre les groupes d'après le diagnostic psychiatrique, et pourtant, il n'y avait pratiquement aucune correspondance entre les deux études.

Une des raisons de ce manque de concordance tient peut-être aux caractéristiques des échantillons. Edinger et al. (1982) ont utilisé à la fois des délinquants souffrant de troubles psychiatriques et des détenus qui n'avaient pas encore été condamnés et qui étaient soumis à une évaluation de leurs capacités. En revanche, la plupart des sujets du CPR avaient déjà obtenu une attestation préliminaire ailleurs. On peut donc s'attendre à ce que les évaluations présentées dans ces deux études diffèrent et que le groupe de détenus souffrant de troubles psychiatriques de l'ECF de Butner comprennent un plus grand nombre de délinquants non-psychiatriques. Malheureusement, Edinger et al. (1982) n'ont pas utilisé de catégorie "non-pathologique".

Une seconde raison, plus vraisemblable, de ces différences, tient aux lignes directrices utilisées pour établir le diagnostic. Edinger et al. (1982) ne précisent pas les critères employés pour les évaluations, et ne disent pas si elles ont été faites selon le DSM-III (APA, 1980), s'il s'agit de critères cliniques peu subjectifs, ou du MMPI lui-même. L'utilisation du MMPI pour établir ces diagnostics primaires dans le cadre d'une étude de typologie fondée sur cet inventaire présente un réel inconvénient; en effet, il permet seulement de vérifier les interprétations des profils sans recours à

des données collatérales. Un bon exemple de ceci nous est donnée par le cas de ceux qui soutiendraient que le type How est composé de sous-types psychotiques et névrosés (Carbonnel, 1983) compte tenu de leur élévation relative sur les échelles reliées aux psychoses (Pa, Sc) et la triade de névroses (Hs, D, Hy). Cependant, comme les règles de la série I et II indiquent des élévations de T 70 sur un minimum de cinq échelles pour qu'un sujet soit classé dans le groupe How, celui-ci aura également les scores les plus élevés pour les cinq échelles précédentes dans environ la moitié des cas. D'où, l'"identification" du sous-type névrosé et du sous-type psychotique. Dans la pratique, le type et le sous-type sont identifiés par les mêmes règles.

Un troisième facteur qui pourrait expliquer les différences des résultats du CPR et de Edinger et al. (1982) tient à ce que Edinger et al. ont utilisé des catégories trop générales, dans lesquelles des diagnostics qui auraient permis d'établir des distinctions ont cédé le pas à des catégories générales. Edinger et al. ne fournissent pas d'explications sur la manière dont ils ont combiné leurs catégories de diagnostics, où même si ils les ont en fait combinées. Il serait donc surprenant de trouver une correspondance nosologique ou conceptuelle entre les diverses catégories de ces deux études.

Compte tenu de ce qui précède, toute tentative de comparaison entre les études risque d'être trompeuse. Nous recommandons que des travaux supplémentaires soient entrepris à l'aide d'échantillons de détenus incarcérés souffrant de troubles psychiatriques, dans lesquels les diagnostics seront effectués conformément aux lignes directrices du DMS-III (APA 1980) comme cela

a été le cas dans la présente étude. Il sera alors possible d'en dire plus sur la nécessité de soumettre les divers types à un traitement psychiatrique différent.

Les diagnostics psychiatriques du CPR ont permis de faire une constatation intéressante: le nombre de drogués est nettement plus élevé dans le groupe Easy. Bien que, dans notre étude, nous n'ayons relevé aucune différence en ce qui concerne la catégorie d'infraction, Edinger (1979) et Megargee et Bohn (1977) ont trouvé que ce groupe était un de ceux où le nombre de sujets coupables d'une infraction liée aux drogues ou liée à l'alcool était sensiblement plus élevé. Nous avons donc ici deux séries de données différentes qui aboutissent à la même conclusion.

#### **Détermination des caractéristiques modales des divers types**

Un des soucis majeurs de Megargee et Bohn (1977) était d'assurer la validité de la détermination des caractéristiques modales des divers types, puisque celles-ci devaient servir à justifier des décisions différentes sur le plan correctionnel. Les études citées dans la première partie de notre étude tendaient à confirmer les résultats obtenus par Megargee et Bohn sur ce plan, même dans le cas des études sur des échantillons d'établissements à sécurité maximale effectuées par Louscher et al. (1983) et Hanson et al. (1983), bien que dans une moindre mesure. Dans ces dernières, il n'avait pas été possible de généraliser les conclusions antérieures et de les appliquer à l'ensemble des dix types. Cependant, Hanson et al. et Louscher et al. ont étudié les possibilités de prévisions offertes par la typologie en ce qui concerne l'inconduite dans l'établissement carcéral, sans beaucoup se préoccuper des variables juridiques, démographiques et psychométriques connexes.

En revanche, nous avons utilisé dans notre étude une batterie importante de mesures juridiques, démographiques et psychométriques. Comme nous l'avons noté dans la section consacrée aux résultats, 19 des 29 comparaisons se sont avérées significatives, ce qui montre que la typologie peut établir des distinctions entre les sujets d'un échantillon prélevé dans un établissement à sécurité maximale. En outre, les résultats que nous avons obtenus concordaient avec les données de Megargee et Bohn (1977), en ce qui concerne les scores relatifs des groupes pour les diverses mesures. Certes, des différences sont apparues en ce qui concerne les scores absolus sur plusieurs échelles, pour lesquels les scores CPI étaient sensiblement plus faibles dans le cas du CPR. Il s'agit cependant là d'un résultat compréhensible lorsque l'on songe que c'était un échantillon de sujets souffrant de troubles psychiatriques qui était employé. En résumé, les caractéristiques modales fournies par Megargee et Bohn (1977) sont applicables dans une large mesure, en tenant compte du fait que les diagnostics psychiatriques de notre étude suggèrent le recours à des traitements cliniques différents.

En dépit de l'optimisme de ces déclarations, un certain nombre de réserves s'imposent. Premièrement, notre étude s'est heurtée à un problème du fait que deux des types considérés comme les plus déviants, Foxtrot et Jupiter, n'ont pas été identifiés. D'autre part, le nombre des types Baker était suffisamment réduit pour que ceux-ci aient été exclus de toutes les analyses statistiques. Deuxièmement, bien que les scores relatifs des divers groupes aient été conformes à ceux relevés par Megargee et Bohn (1977), les différences entre groupes n'apparaissaient pas aussi distinctement. Plus précisément, les écarts à posteriori et l'analyse de régression ont nettement

fait ressortir l'existence de quatre groupes bi-polaires: Easy et Item, qui représentaient les "bons" et Charlie et How qui représentaient les "mauvais". Les groupes Able, Delta et George se sont retrouvés à mi-chemin de ces extrêmes et ne se distinguaient qu'en fonction de certaines variables isolées. Bien que les caractéristiques modales de Megargee et Bohn (1977) soient applicables dans le cas présent, les chevauchements entre groupes sont donc importants.

Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons que l'échantillon du CPR soit réparti en trois grandes catégories représentant les plus déviants (Charlie, How), ceux qui manifestent des déviations moyennes (Able, Delta, George), et les moins perturbés (Easy, Item). Ceci peut paraître aller à l'encontre de tous les principes du système, mais l'échantillon que nous avons utilisé est trop homogène pour justifier l'utilisation de sept types distincts. Il est intéressant de noter que la subdivision que nous proposons reprend presque totalement le schéma au caractère plus heuristique employé par Carbonell (1983) pour ses groupes MMPI. Dans le cas d'échantillons homogènes plus réduits, il se peut donc que la combinaison de groupes favorise l'établissement des programmes à l'intention des détenus.

En résumé, bien que les tendances comportementales générales notées dans les caractéristiques des groupes établies par Megargee et Bohn (1977) subsistent dans notre étude, les distinctions bien tranchées entre groupes disparaissent. Cela nuit à la portée générale du système original car celui-ci doit être modifié pour pouvoir être plus aisément appliqué aux délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité maximale. On peut

imaginer que la nécessité de telles modifications explique partiellement pourquoi Hanson et al. (1983) et Louscher et al. (1983) estimaient ne pas avoir obtenu de résultats satisfaisants chez leurs détenus présentant de grands risques, lorsque seul le système original avait été utilisé.

Une autre observation s'impose. En dépit de la réorganisation des catégories mentionnées ci-dessus, il demeure que 27 % de la population du CPR ne s'est pas soumise au MMPI et n'a donc pu être typée. Il serait cependant téméraire de conclure que ceux qui se sont refusés à subir ce test appartenaient tous au type antisocial Foxtrot. La raison évidente est que les troubles antisociaux ne sont pas les seuls à opposer un tel refus. La seconde raison est que nous n'avons pas empiriquement déterminé à quel point du continuum constitué par les diverses formes de déviations se situe le type Foxtrot.

#### **Dynamique de la typologie**

Megargee (1977) pensait que son système était dynamique - c'est-à-dire que, plus le détenu était âgé, plus il faisait preuve de maturité et plus il avait de chances d'être classé dans un groupe modéré. Edinger (1979) estimait que les différences qu'il avait relevées au sein des groupes en fonction de l'âge, où c'étaient les délinquants les plus jeunes qui appartenaient aux types les plus déviants, constituaient une justification empirique de l'hypothèse de Megargee (1977). Dans la présente étude, nous avons fait valoir que les différences existantes entre les divers types peuvent également être fonction du temps d'incarcération. Les analyses ultérieures ont tendu à le confirmer.

## Titres des groupes

L'usage de titres alphabétiques par Meyer et Megargee (1977) pour distinguer les groupes mérite quelques remarques. Au départ, ils voulaient éviter de caractériser ces groupes en leur attribuant des noms, car les titres descriptifs s'avèrent souvent par la suite inexacts sur le plan comportemental (Meyer et Megargee, 1977). C'était là le problème auquel on se heurtait dans l'utilisation du MMPI original, dont les échelles portaient des titres correspondant à des diagnostics cliniques. Par la suite, il est cependant devenu manifeste que ces titres ne correspondaient guère aux troubles du comportement qu'ils étaient censés identifier (Dahlstrom et al., 1975). S'appuyant sur cette expérience, Meyer et Megargee (1977) avaient décidé d'utiliser des titres alphabétiques "non descriptifs" qui, ils l'espéraient, n'avaient pas de sens en soi, laissant donc à l'examen des données collatérales le soin de justifier les caractéristiques attribuées à chaque groupe.

Cependant, lorsque nous avons soumis ce manuscrit à divers critiques, il est apparu que ces noms ne sont pas dépourvus de signification. Par exemple, la plupart trouvaient étrange que le groupe Foxtrot, considéré comme le plus violent, porte le nom d'un pas de danse. De même, la chance avait voulu que le groupe Easy, apparemment le mieux adapté, reçoive un nom correspondant au degré de difficulté de sa gestion dans l'établissement. Dans le cas d'une application généralisée de cette typologie, il est probable que l'interprétation argotique faite par le personnel pénitenciaire des titres des

groupes influencerait sur leur sens psychologique. Être typé par le MMPI et l'être dans le jargon des rues sont deux choses entièrement différentes. C'est pourquoi nous recommandons que les titres des groupes soient remplacés par de simples lettres de l'alphabet (comme A, B, C, etc.), ou des chiffres (comme groupe 1, 2, 3, etc.). Cela permettra peut-être d'éviter les risques de confusion et d'erreur de catégorisation.

### **Sommaire**

L'étude qui précède a été entreprise afin de déterminer dans quelle mesure la typologie du délinquant fondée sur le MMPI pouvait être utilisée dans le cas de détenus incarcérés canadiens souffrant de troubles psychiatriques. En règle générale, cette étude a été un succès en ce sens que la majorité des mesures utilisées ont permis d'établir des distinctions significatives entre les groupes et qu'elles concordaient manifestement avec les recherches antérieures effectuées sur des populations de délinquants diverses.

Nous avons présenté plusieurs recommandations de recherches ultérieures afin d'aider à résoudre le problème de conclusions qui paraissent être de plus en plus divergentes. Elles concernaient l'adoption d'une subdivision normalisée des infractions en plusieurs catégories, la seule utilisation des lignes directrices du DSM-III (APA, 1980) lorsque l'on a affaire à des détenus souffrant de troubles psychiatriques, la concentration des groupes en sous-types plus généraux pour les échantillons homogènes de délinquants

incarcérés dans des établissements à sécurité maximale, et l'utilisation du temps d'incarcération totale d'un délinquant pendant sa vie, ainsi que son âge, afin d'évaluer la dynamique du système.

En ce qui concerne l'usage pratique de ce système de classification dans le cas de détenus canadiens souffrant de troubles psychiatriques, nous avons non seulement recommandé de réduire le nombre des groupes, mais également indiqué qu'il faudrait peut-être reformuler les règles afin de compenser les effets de l'inflation artificielle des profils canadiens fondés sur le MMPI. Reste à voir, cependant, si cette inflation devient un obstacle sérieux à une classification exacte des délinquants canadiens. Nous avons enfin recommandé que les noms des groupes soient remplacés par des lettres de l'alphabet ou par des chiffres afin d'éviter toute interprétation argotique de noms qui sont parfois bizarres.

En conclusion, nous dirons que la typologie fondée sur le MMPI semble effectivement prometteuse comme instrument de classification des détenus incarcérés canadiens, mais il conviendra de procéder à des études de validation supplémentaires avant de décider d'une mise en oeuvre générale du système.

RÉFÉRENCES

- American Psychiatric Association. Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 3<sup>e</sup> édition. Washington (D.C.): American Psychiatric Association, 1980.
- Anastasi, A. Psychological Testing, 4<sup>e</sup> édition. New York: MacMillan, 1982.
- Andrews, D.A. A personal, interpersonal and community-reinforcement perspective on deviant behaviour (PIC-R). Toronto: Ontario Ministry of Correctional Services, 1982.
- Andrews, D.A. Some experimental investigations of differential association through deliberate manipulations of the structure of service systems. American Sociological Review, 1980, 45, 448-462.
- Andrews, D.A., & Kiessling, J.J. Program structure and effective correctional practices: A summary of the CaVIC research. In R.R. Ross & P. Gendreau (Édit.), *Effective Correctional Treatment*. Toronto: Butterworths, 1980.
- Andrews, D.A. & Wormith, J.S. Criminal sentiments and criminal behaviour: A construct validation. Ottawa: Ministère du Solliciteur général, Division de la recherche, 1984.
- Bandura, A. *Social Learning Theory*. Englewood Cliffs, New Jersey: Prentice-Hall, 1977.

- Blishen, B.R. A socio-economic index for occupations in Canada. Canadian Review of Sociology and Anthropology, 1967, 4, 41-53.
- Butcher, J.N., & Tellegen, A. Common methodological problems in MMPI research. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1978, 46, 620-628.
- Carbonnell, J.L. Inmate classification systems: A cross-tabulation of two methods. Criminal Justice and Behaviour, 1983, 10(3), 285-292.
- Chandler, M.J. Egocentrism and antisocial behaviour: The assessment and training of social perspective taking skills. Development Psychology, 1973, 9, 326-332.
- Cloward, R.A., & Ohlin, L.E. Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs. New York: Free Press, 1960.
- Dahlstrom, W.G., Welsh, G.S., & Dahlstrom, L.E. An MMPI Handbook: Volume 2, Research Applications. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1975.
- Edinger, J.D. Cross-validation of the Megargee MMPI typology for prisoners. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1979, 47(2), 234-242.
- Edinger, J.D., Reuterfors, D., & Logue, P.E. Cross-validation of the Megargee MMPI typology: A study of specialized inmate populations. Criminal Justice and Behaviour, 1982, 9(2), 184-203.

Elion, V., & Megargee, E.I. Validity of the MMPI Pd scale among black inmates. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1975, 43, 166-172.

Friesen, W., & Andrews, D.A. Self-management during counselling sessions: A behavioural assessment of processes. Criminal Justice and Behaviour, 1982, 9, 204-216.

Gearing, M.I. The MMPI as a primary differentiator and predictor of behaviour in prison: A methodological critique of the recent literature. Psychological Bulletin, 1979, 86(5), 929-963.

Gendreau, P. Psychological test usage in corrections in English-speaking Canada: 1972-1974: Canadian Journal of Criminology and Corrections, 1975, 17, 215-220.

Gendreau, P., Grant, B.A., Leipziger, M., & Collins, S. Norms and recidivism rates for the MMPI and selected experimental scales on a Canadian delinquent sample. Canadian Journal of Behavioural Science, 1979, 11(1), 21-31.

Gottfredson, D.M Editor's note. Criminal Justice and Behaviour, 1983, 10(3), 251.

Gough, H.G. Manual for the California Personality Inventory. Palo Alto: Consulting Psychologists Press, 1969.

- Gynther, M.D. White norms for black MMPI's: A prescription for discrimination? Psychological Bulletin, 1972, 78, 386-402.
- Haertzen, C.A. An Overview of Addiction Research Centre Inventory Scales (ARCI): An Appendix and Manual of Scales. Rockville (Maryland): DHEW Publications No. (ADM), 74-92, 1974.
- Hanson, R.W., Moss, C.S., Hosford, R.E., & Johnson, M.E. Predicting inmate penitentiary adjustment: An assessment of four classificatory methods. Criminal Justice and Behaviour, 1983, 10(3), 293-309.
- Harmer, W.R., & Williams, F. The Wide Reange Achievement Test and the Peabody Individual Achievement Test: A comparative study. Journal of Learning Disabilities, 1978, 11(10), 1-6.
- Hartung, F.E. A vocabulary of motives for law violations. In D.R. Cressey & J. Ward (Édit.), *Delinquency, Crime and Social Processes*. New York: Harper & Row, 1969.
- Hogan, R. Development of an empathy scale. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1969, 33, 307-316.
- Jastak, J.F., & Jastak, S.R. TRG Manual, Wilmington (DE): Guidance Associates, 1978.

- Johnson, D.L., Simmons, J.G., & Gordon, B.C. Temporal consistency of the Meyer-Megargee inmate typology. Criminal Justice and Behaviour, 1983, 10(3), 263-268.
- Klecka, W. Discriminant analysis. In H.H. Nie et al., Statistical Package for the Social Sciences. New York: MacGraw-Hill, 1975.
- Linden, E., & Hackler, J.C. Affective ties and delinquency. Pacific Sociological Review, 1973, 16, 27-46.
- Louscher, P.K., Hosford, R.E., & Moss, C.S. Predicting dangerous behaviour in a penitentiary using the Megargee typology. Criminal Justice and Behaviour, 1983, 10(3), 269-284.
- Matarazzo, J.D. In Wechsler, D., The Measurement and Appraisal of Adult Intelligence, 5<sup>e</sup> édition. Baltimore: Williams and Wilkins, 1972.
- Megargee, E.I. The need for a new classification system. Criminal Justice and Behaviour, 1977, 4(2), 107-114.
- Megargee, E.I., & Bohn, M.J. Empirically determined characteristics of the ten types. Criminal Justice and Behaviour, 1977, 4(2), 149-210.
- Megargee, E.I., & Bohn, M.J. Classifying Criminal Offenders: A New System Based on the MMPI. Beverly Hills: Sage, 1979.

Megargee, E.I. & Dorhout, B. Revision and refinement of the classificatory rules. Criminal Justice and Behaviour, 1977, 4(2), 125-148.

Meyer, J.M., & Megargee, E.I. Initial development of the system. Criminal Justice and Behaviour, 1977, 4(2), 115-124.

Mrad, D.F., Kabacoff, R., & Duckro, P. Validation of the Megargee typology in a halfway house setting. Criminal Justice and Behaviour, 1983, 10(3), 252-261.

Nichols, W. The classification of law offenders with the MMPI: A methodological study. Thèse de doctorat non publiée, University of Alabama, 1979.

Nie, H.H., C.H., Jenkins, J.B., Steinbrenner, K., & Bent, D.H. Statistical Package for the Social Sciences, New York: MacGraw-Hill, 1975.

Partington, J.T. Personal Communication. Octobre, 1983.

Raven, J.C., Court, J.H., & Raven, J. Manual for Raven's Standard Progressive matrices. London: H.K. Lewis, 1977.

Simmons, J.g., Johnson, D.L., Gouvier, W.D., & Muzyczka, M.J. The Meyer-megargee inmate typology: Dynamic or unstable? Criminal Justice and Behaviour, 1981, 8(1), 49-54.

*Storage*

Veldman, D.J. Fortran Programming for the Behavioral Sciences. New York:  
Holt, Rhinehart & Winston, 1967.

Warren, M.Q. The case for differential treatment of delinquents. Annals of  
the American Academy of Political and Social Science, 1969, 1-26.

Wechsler, D. The Measurement and Appraisal of Adult Intelligence. Baltimore:  
Williams and Wilkins, 1958.

Zager, L.D. Response to Simmons and Associates: Conclusions about the  
MMPI-based classification system's stability are premature. Criminal  
Justice and Behaviour, 10(3), 310-315.

